

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 22h00

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 1 incluse)

Etaient absents : M. Olivier GRIMAITRE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. SOURISSEAU (à compter de la question n° 16), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 2), M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 2)

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte de la position du Bureau dans l'exercice du droit d'alerte du secteur sud-ouest concernant le projet de PLUi et de ses décisions dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'avoir un secrétaire de séance dans cette configuration-là. Nicolas, tu veux bien être secrétaire de séance de ce Bureau ?

M. BODIN.- Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je te remercie. On est tous d'accord.

Pas de questions ?

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Nicolas BODIN secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 23 octobre 2025, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Exercice du droit d'alerte du secteur sud-ouest – PLUi

Mme LA PRÉSIDENTE.- Forcément, je vais rappeler qu'en application du règlement intérieur de GBM, le déroulé est que Jean-Paul MICHAUD sera là aussi avec le Maire de Boussières. Je te propose de t'approcher. Cette demande fait suite à un courrier. La présentation du courrier va être faite par Jean-Paul et par Eloy. Ensuite, on viendra avec une présentation pour repositionner l'ensemble de la démarche et du contexte à travers un *PowerPoint* qui a été travaillé par Nicolas BODIN et Aurélien LAROPPE, puisqu'en fait ça concerne la traduction d'un travail qui a été fait, et en zone, et dans le comité de zone d'activité, et y compris d'ailleurs, en Bureau. Et ensuite, la traduction en PLUi. Donc, l'idée était bien que ça soit présenté de façon concomitante puisque c'est un travail collectif. Et ensuite, bien sûr, il y aura discussion et décision du Bureau sur les demandes concernant Boussières et Thoraïse.

M. MICHAUD.- Merci. Donc, suite à plusieurs réunions de secteur, nous avons choisi ce droit d'alerte par rapport à l'activité économique sur le secteur qui a été, je dirais, oublié.

Nous avons eu un nombre important de réunions de comité de pilotage ZAE, je crois au nombre de 11. Je me suis toujours exprimé en disant qu'il était nécessaire que nous ayons une zone d'activité sur le secteur. J'ai parlé de la zone d'activité de Thoraise en apportant un certain nombre d'arguments. Ensuite, nos réunions de secteur nous ont conduits à discuter de la zone de Boussières parce qu'il y a eu un nombre important de permis de construire qui ont été déposés, sept, je crois, Eloy nous confirmera, qui ont été refusés.

Nous sommes interpellés régulièrement par les artisans qui sont présents sur le secteur, qui sont actuellement plutôt situés dans des lotissements ce qui occasionne une certaine gêne pour les habitants.

Il nous a paru indispensable qu'il y ait de petites zones d'activités, parce qu'on parle bien de petites zones d'activités en surface, qui viennent sur le secteur répondre aux besoins des habitants.

J'ai déjà exposé la raison ici : ces artisans travaillent principalement sur notre secteur. Ça n'a pas de sens de les envoyer s'installer à l'extérieur pour qu'ensuite ils reviennent sur le secteur. Ça crée des mobilités, ça crée des déplacements. Aujourd'hui, ce n'est pas ce qu'on recherche. Clairement, ce n'est pas ce qu'on recherche.

Donc, j'ai voté des schémas de ZAE, je les ai votés pour une bonne raison, et vous en êtes témoins, je pense, Nicolas et Aurélien, je les ai votés toujours en disant : « Je les vote parce que nous devons arriver à une solution et je ne veux pas de blocage ». Je l'ai fait vraiment dans ce sens-là et on en a discuté, et même au dernier vote, Eloy, tu as voté quoi ?

M. JARAMAGO.- J'avais voté contre.

M. MICHAUD.- Tu as voté contre, le secteur a voté pour, pour la même raison pour ne pas bloquer le processus. Aujourd'hui, le seul moyen que nous avons d'être entendus, c'est de faire valoir ce droit d'alerte. Donc, j'espère que la discussion qui va suivre corrigera le tir. Je pense que c'est indispensable au vu de ce qui a été présenté. Je pense que certains arguments qui ont été contre le déploiement de ces zones sont discutables, vraiment discutables. Quand on parle des coûts, comme je l'ai déjà dit, qu'on fasse un mètre de voirie ici ou là, un mètre d'assainissement, ici ou là, grosso modo, les coûts sont similaires.

On a besoin de cette zone d'activité sur notre secteur au sein d'un bassin qui a vocation à se développer. Montferrand-le-Château aujourd'hui augmente en nombre d'habitants, le secteur a ce besoin-là.

D'un point de vue consommation foncière, on est sur des surfaces qui sont très raisonnables, et si je devais apporter un argument, on est sur des... on n'est pas sur du terrain agricole, on est sur des sols extrêmement pauvres, peu profonds. C'est le cas à Thoraise et c'est le cas à Boussières. Donc, plutôt s'installer et faire de l'urbanisation sur des secteurs comme ceux-là, plutôt que d'aller effectivement sur de la terre agricole. D'ailleurs, la réunion hier des PPA au SCoT nous a plutôt aiguillés dans cette direction-là, clairement, en nous disant qu'il faut arrêter de consommer des terres agricoles, et donc d'aller plutôt dans cette direction-là.

Donc, je pense que ça a du sens réellement par rapport à nos documents d'urbanisme, par rapport à nos volontés politiques d'aller dans cette direction-là. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Je ne vais pas vous lire le courrier, puisque vous l'avez eu, mais voilà ce que je tenais à vous dire. Je crois que mon discours n'a pas changé depuis le début du mandat.

Je vous rappelle que depuis 2019, déjà au mandat précédent, je soulignais le besoin que nous avons de pouvoir accueillir de l'artisanat sur notre territoire. Il a fallu quand même attendre fin 2024 pour qu'on ait une vraie réflexion là-dessus. Je suis un peu étonné qu'il ait fallu qu'on attende fin 2024, alors que nous sommes en révision, parce que dans nos documents d'urbanisme, qu'il y ait véritablement une étude qui soit faite.

J'ajouterai que l'étude... j'étais au comité de pilotage sur les zones artisanales à la première réunion, ça doit être dans le compte rendu, j'ai signalé qu'il y avait un biais, parce qu'à la première prise de parole, on nous a dit qu'il y avait des zones qui avaient été éliminées dès le départ par les services. Donc, je suis aujourd'hui, et avec tout le secteur, on sera très exigeant là-dessus parce que ce n'est pas possible au regard de tout ce que je viens de dire que notre demande ne soit pas prise en compte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, je donne juste un petit élément, c'est juste le « éliminées par les services ». On est bien d'accord que ce n'est pas éliminé par les services.

M. MICHAUD.- Ça doit être dans le compte rendu de toute façon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais on revient...

M. BODIN.- Je veux juste répondre par rapport à ça. Le but de ce premier COPIL, on avait recensé une centaine de tènements possible sur l'ensemble des secteurs, et justement on faisait le bilan pour voir s'il y avait des tènements qu'on devait investiguer, qui n'avaient pas été recensés. C'était le cas. Mais il n'y a aucune volonté des services d'éliminer tel ou tel secteur *a priori*. Et après, on a passé les 100 tènements suivant un panel de 40 critères différents qui sont ressortis tels ou tels tènements. Il n'y a pas eu de choix *a priori*.

M. MICHAUD.- Nicolas. Je dis bien la vérité, c'est-à-dire que j'ai... que je suis intervenu, que je suis intervenu.

M. BODIN.- Oui.

M. MICHAUD.- Non, mais je voudrais bien quand même qu'on ne laisse pas croire que je ne dis pas la vérité. Je suis bien intervenu au moment du COPIL sur le sujet que je viens d'évoquer.

M. BODIN.- Absolument.

M. MICHAUD.- Voilà, il faut que les choses soient bien claires.

M. BODIN.- Que tu sois intervenu, on est d'accord, tu étais à ma droite, il n'y a pas de problème, simplement pour ne pas dire que les services « ont éliminé » *a priori* des tènements. Tu as demandé à ce qu'on étudie tel ou tel truc et ça a été fait. Il n'y a pas eu d'élimination *a priori*. Tu étais intervenu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, on a besoin... On va revenir bien sûr, sur les orientations politiques dans lesquelles nous nous trouvons et les choix politiques que nous souhaitons faire. Et ces choix politiques, ils sont tous, toujours, travaillés effectivement avec des éléments techniques et des critères. Jamais, ce n'est un service qui décide d'éliminer ou pas un tènement, c'est toujours quelque chose qui est validé politiquement. Je tiens à le dire. Et c'est sur cet élément-là que je tenais à ramener une réalité qui est celle que c'est un travail politique. Eloy ?

M. JARAMAGO.- Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce que vient de dire Jean-Paul. Je tiens juste à préciser que je ne suis pas obligatoirement aujourd'hui ici en tant que Maire de Boussières, mais plutôt en tant que Maire représentant le secteur du sud-ouest parce que c'est vraiment le secteur sud-ouest qui a décidé dès le départ, il y a trois ans, de se dire, quand on a commencé à regarder les ZAE, qu'il y avait un besoin sur ce secteur, sachant qu'il n'y avait pas beaucoup de possibilités autres.

De plus, je tiens à préciser pour tous ceux qui ne le savent pas, que ces ZAE existent aujourd'hui. On n'est pas en train de demander une création de ZAE. C'est une ZAE sur laquelle j'ai eu 7 porteurs de projets. Nicolas est intervenu dans ma commune auprès de ces 7, les 7 étaient là, et j'ai refusé 7 permis de construire à des artisans qui tournent autour de Boussières avec un argument qui me semble, à moi, relativement léger, puisque du moment que cette zone étant en AUY aujourd'hui, j'aurais dû accepter les permis de construire, point barre.

Peut-être un peu nouveau dans le rôle de Maire, j'ai suivi les services, j'ai écouté Nicolas, j'ai écouté les gens, puis j'ai mis de l'eau dans mon vin, mais j'aurais dû les signer. J'aurais dû les signer. Je regrette aujourd'hui d'avoir été un peu trop novice sur le sujet, mais voilà.

Aujourd'hui, il y a une proposition qui a été faite, qui nous a été envoyée avec les documents du PLUi, sur laquelle la zone dans laquelle je souhaiterais garder une partie de la ZAE, ce n'est même pas toute la totalité, ce n'est qu'une grosse moitié pour faire simple ; l'autre, on pourrait la mettre en N ou en agricole, mais en agricole, il n'y a pas beaucoup d'intérêt. Les services proposent de passer, et ça, c'est plus surprenant, une partie en AUY, une partie qui est agricole aujourd'hui et qui est justement une zone qu'il faut préserver pour notre agriculture. Donc, d'où mon étonnement quand j'ai reçu les documents la semaine dernière, parce qu'en plus c'est quelque chose de très récent. J'ai été alerté par... bien sûr par le téléphone arabe, mais les documents, je ne les ai reçus que la semaine dernière. Donc voilà, je reste à votre disposition pour en dire un peu plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bon, on a entendu les arguments. Je vous propose maintenant de reprendre le déroulé tel qu'il a été envisagé d'être présenté, et puis de repositionner les choses. Mais il me semble bien que dans tout ce qui vient d'être dit, le déroulé s'est fait dans l'ordre de ce qui avait été aussi annoncé dans le comité, dans la conférence des maires. Je le dis parce que ce sont des jalons qu'on

donne à chaque fois sur des politiques aussi importantes où on livre évidemment les temps de décision, et parfois ces temps de décision, ils sont ce qu'ils sont, mais en tout cas, ils ont toujours été bien annoncés et bien affichés, et mis à la connaissance de chacun. Aurélien.

M. LAROPPE. - Je vais vous présenter le document pour expliquer la situation à tout le monde, de manière j'espère la plus neutre et sincère possible.

(Diffusion d'une présentation)

On valide le PLU le 11 décembre. Le droit d'alerte, on l'a mis en œuvre au début du mandat, 30 juin. Je me suis dit qu'on va faire un mandat sans droit d'alerte. Loupé, 15 jours avant. Mais bon, c'est comme ça, on a un process, on le respecte.

Le droit d'alerte, comme vous le voyez, il est écrit juste là, il y a différentes modalités. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais en fait, on avait créé ça ; ça avait été créé par Catherine sur le mandat précédent pour que les communes puissent intervenir directement ou les secteurs puissent intervenir directement comme aujourd'hui en cas de non-compatibilité de point de vue sur ce qui a été mis en œuvre. Je trouve que l'outil est plutôt sain, c'est comme ça qu'on le présente ce soir.

Au niveau du sommaire, on a dans le courrier qui a été évoqué, pour aller dans le détail, il y a un sujet justement évoqué à Boussières et un sujet évoqué à Thoraise. Et puis ensuite, en dernier temps, on vous proposera un arbitrage parce que l'objectif de l'alerte c'est de trancher si oui ou non on prend en compte ces éléments ou un consensus.

Boussières : ce que vous voyez à l'heure actuelle, c'est le zonage actuel. Donc, ce qui existe factuellement sur la commune de Boussières, c'est ça à l'instant T. Donc, on parle bien de la zone qui est à droite, en rouge. Donc, c'est un périmètre qui fait l'objet justement de l'alerte. Il y a à peu près 4 hectares, et c'est un secteur où l'assainissement autonome est admis.

La totalité de la ZAE, Eloy l'a bien signifiée, mais c'est une ZAE existante. La totalité de la ZAE fait 9,2 hectares, il y a déjà des entreprises à certains endroits. Et il y a des questions justement de par le positionnement de Boussières sur la commune, un problème de positionnement, par exemple, qu'une commune comme Saint-Vit ou comme Saône qui sont sur des routes nationales, mais effectivement il y a une question d'accès qui a été débattue en COPIL ZAE, ça, ça a toujours été clairement évoqué, ça ne sort pas du chapeau.

La question des équipements qui est à mettre en œuvre effectivement sur toutes les zones en développement.

Et enfin, le coût d'investissement nécessaire pour la viabilisation et les questions justement de règlement d'aires de zones urbaines. Je ne vais pas rentrer dans le détail technique, mais au moins vous avez tous les éléments sur le sujet.

Les éléments d'arbitrage, c'est que justement, comme on a fait un PLUi dans le cadre de la loi ZAN dans le cadre du SCoT, du SRADDET, etc., vous le savez, parfaitement, on a déclassé les terrains sur l'entièreté des communes. Donc, du coup, il y a un déclassement d'une partie de la ZAE communautaire qui a été faite sur Boussières.

Je rappelle juste sur ce point, c'est que le PLUi, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cette salle, mais je le redis quand même, le PLUi est un document intégrateur du PLAH. C'est un document intégrateur de tout le reste. Et on prend les décisions qui se prennent dans les lieux où sont prises ces décisions.

Et je vais le dire parce que je ne vous cache pas que ça me frotte un peu, et je trouve ça regrettable que ce soit au sein du PLUi que les débats se font sur des décisions qui se passent ailleurs que dans le PLUi. Mais étant donné qu'on est le dernier document comme on arrive après les autres, forcément si ça bloque, ça revient dans le PLUi.

Mais il est rappelé que l'opposition de la commune et du secteur de déclasser les parcelles est visée. Mais ça, ça a été expliqué. Et le souhait du secteur est de développer une offre artisanale, notamment sur cette ZAE. Eloy a parlé justement des permis d'artisans qui sont intéressés pour ces parcelles et également mentionner que la requalification du Chemin de la Côte présente un coût de 1 M€ et qu'un PUP, dans tous les cas, même créé, même si une entreprise participe, forcément, il restera un coût important à la collectivité.

La décision qui a été votée le 28 mars 2024, c'est un avis favorable pour engager la procédure pour classer les parcelles visées en 2AU au sein du PLU et les déclasser dans le futur PLUi. Ça, c'est un comité de suivi qu'il y a eu, qui a été voté, etc., et la décision est celle-ci. Je vous fais vraiment remonter les éléments qui ont été pris en compte.

Sur la diapositive suivante, on voit le nouveau classement suite au comité de suivi. Ça a été proposé en comité de secteur et également aux communes. La ZAE a été reprise par GBM, comme je le disais en 2017, et on est arrivé à deux options : un reclassement de 0,6 hectare de zone 1 en UY, que vous

voyez sur l'option 1, celle qui n'a pas été retenue ; et c'est l'option 2 qui a été retenue. Il y a deux fois 0,6 hectare, mais c'est deux parcelles différentes, que tout le monde comprend bien.

Donc, l'option 2 qui a été retenue, de la maintenir en UY et de déclasser les 3,8 hectares de la zone UY à droite. Les 3,8 hectares, c'est ce que vous voyez en orange hachuré. Cette option nécessite dans tous les cas une requalification de la petite voirie qui passe en rouge sur le côté pour accéder au chemin du fond qui est à côté d'un petit boisement.

Il y a eu une proposition de reclasser une partie de la ZAE en 2AU, ça, c'est la modification du PLU en cours puis en A dans le PLUi. C'est ce que nous avons inscrit dans les documents qui seront votés le 11 décembre, et c'est l'objet du débat de ce soir.

Le lancement d'une étude sur l'accueil des activités artisanales sur le secteur sud-ouest qui a été lancé au mois de mars 2025 – quelque chose comme ça en début d'année – et qui a fait remonter des éléments, je crois que c'était fait par CITRA, un bureau d'études, que vous avez eus, et qui ont pu être débattus.

Je suis désolé, je suis protocolaire, mais je veux qu'on ait tous le même niveau d'information sur le sujet, donc je vous redéroule juste le processus des décisions, que tout le monde se rappelle bien comment les décisions sont prises.

Ensuite, on a eu un COPIL ZAE le 28 juin dans lequel on a passé un paquet de ZAE justement sur lesquelles on a débattu, sur lesquelles Nicolas, Jean-Paul et moi sommes dans le COPIL, on était tous les trois effectivement présents, et on a pu échanger sur le sujet.

Ce qui a été dit sur la ZAE de Boussières : c'est que Jean-Paul a dit qu'il s'agissait du dernier potentiel foncier possible sur le secteur à mettre en regard de l'augmentation du nombre d'entreprises sur la part artisanale.

Alors, je suis désolé, le diapo, je l'ai vu ce midi, j'ai été hyper précis. OK ? J'ai dit qu'il y avait un risque sur les PGE de remboursement, etc., sur les petites entreprises, qu'il fallait faire attention, mais je ne pense pas que ça soit décisionnaire. Et Catherine a souligné la nécessité de raisonner à l'échelle de GBM pour adapter l'offre à la demande en matière d'immobilier dédié à l'artisanat.

Les membres du COPIL ont validé la modification d'une partie de la zone en 2AU immédiatement et la conclusion de l'étude sur l'implantation artisanale, ça, c'est l'étude CITRA – dont j'ai parlé avant – détermineront le déclassement ou non au PLUi de la zone. Donc, à ce moment-là, le comité de pilotage ZAE décide de mettre en 2AU ; c'est le retour qui est fait au maire à ce moment-là, au mois de juin. Et il y a l'étude en parallèle qui est en train de se faire sur l'autre dossier.

Donc, la validation de la proposition technique d'une modification de PLU en vigueur pour un déclassement de UY à 2AU.

Ensuite, il y a l'étude artisanat qui confirme justement l'intérêt pour le développement d'un village d'artisans sur le foncier, option 2 que vous avez vu juste avant, le petit foncier en bas à gauche de 6 000 mètres carrés, soit le foncier qui serait nécessaire à la construction d'un bâtiment de 2 000 mètres carrés pour un usage multi-occupants.

Ensuite, sur la diapositive suivante, c'est le zonage prévisionnel du PLUi qui a été proposé et sur lequel effectivement il y a un débat. Donc, comme vous le voyez, la zone passe en A. Donc, elle est déclassée sur la partie droite et elle est en UY sur la partie de la 320-25. C'est la fameuse en plus de 6 000 mètres carrés. Donc, il y a une inscription des emplacements réservés pour les travaux de viabilisation nécessaires. Et l'option 1 qui est la 320-26 a été rejetée lors d'un rendez-vous, et d'ailleurs ça a été échangé, tout le monde en est bien conscient, il n'y a pas trop de sujets sur cette parcelle. L'option 1 n'est pas dans le sujet.

Voilà pour l'état des lieux et le processus de décision de la zone de Boussières en COPIL ZAE et via l'étude CITRA qui a été faite en amont.

M. JARAMAGO. - Est-ce que je peux juste compléter si tu permets.

M. LAROPPE. - Je t'en prie.

M. JARAMAGO. - Il y a quelque chose d'important, c'est qu'en fin de compte, là où le carré, l'option 1, là où il y a le 320, là, c'est un terrain qui appartient à GBM, alors que ceux qu'on déclasser n'appartiennent pas à GBM, c'est-à-dire qu'on va spolier des gens qui ont des terrains, qui veulent construire, qui ont déposé des permis de construire en leur disant « *Non, vous ne pouvez pas construire* », et nous, 50 mètres à côté, on va construire pour le GBM. Moi, déontologiquement, ça me pose problème parce qu'être juge et partie pour s'arroger soi-même le droit de construire, mais pas aux autres, ça me pose problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ose dire que c'est tout le temps le cas, en fait. Bien sûr. Chaque fois qu'on a des zones qui appartiennent, on agit toujours sur... on est propriétaire, on regarde vers quelle destination on veut aller. Donc, c'était juste pour dire que c'est toujours le cas, sauf si un maire me démontre le contraire. Je ne crois pas. On est bien d'accord ? Catherine.

Mme BARTHELET.- Je ne prends pas la parole pour démontrer le contraire. Je voudrais juste dire qu'il manque le Bureau du 2 octobre là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Aussi, oui. Oui.

Mme BARTHELET.- Après ça, on a eu le Bureau du 2 octobre, mais ça n'apparaît pas là parce que c'était quand même important. On a fait un Bureau-Débats où on a évoqué ce sujet tous ensemble. D'ailleurs, on t'a envoyé, Eloy tu as reçu un mail qui a été écrit par Eric HOWALD, on a dit lors du Bureau-Débats du 2 octobre dernier consacré à ce sujet, le classement des parcelles sises 6 au 21 chemin du cas priorité 3, donc on avait infirmé un classement en 2AUY pourrait présenter une alternative, en laissant possible une éventuelle réalisation de la zone en tenant compte d'un coût d'aménagement estimé à plus de 1 M€. Ça expliquerait qu'on ne le mette pas tout de suite dans un classement UY tout de suite parce que la collectivité n'a pas dans son budget prévisionnel les possibilités de mettre en œuvre, que ce soit la partie 2A ou la partie voirie et ont précisé qu'après l'idée serait une urbanisation par une modification du PLUi, ce qu'on a évoqué, que ce sera un projet qui vivra. Et ça impliquerait pour faire cette zone, avoir déjà réalisé les autres priorités, et je crois qu'on en avait... C'est ce qu'on avait déjà évoqué en se disant ça peut être une possibilité, on avait fini par évoquer aussi lors du Bureau-Débats pour trouver une solution.

M. JARAMAGO.- Juste deux choses. Je ne remets pas du tout en cause ce que tu es en train de dire, bien sûr. J'ai répondu au mail de Eric HOWALD.

Mme BARTHELET.- Je ne sais pas.

M. JARAMAGO.- Si, si j'ai répondu en lui disant que ça ne correspond pas du tout à ce que le secteur a demandé et encore moins la commune, donc, ça j'ai déjà répondu.

Mme BARTHELET.- D'accord.

M. JARAMAGO.- J'ai déjà répondu en octobre, malgré une situation un peu compliquée pour ma part, mais j'ai répondu.

Et puis le deuxième point, il m'échappe en même temps, tu vois que j'étais en train de réfléchir à te répondre. Ah oui ! Je ne remets pas en cause les priorités. Pas un seul instant je ne remets en cause les priorités. Vous avez d'autres éléments que je n'ai certainement pas, ce n'est pas le problème des priorités. C'est juste qu'on déclasse des terrains sur lesquels j'ai refusé des permis, moi, ça, ça me gêne énormément.

Mme BARTHELET.- J'entends.

M. JARAMAGO.- Et voilà. Mais je ne remets pas en cause les priorités que vous avez choisies. Vous avez dû avoir vos propres opinions là-dessus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Juste une question naïve. En même temps, on ne peut pas poser un permis de construire sur un secteur qui n'est pas viabilisé ? Si je pose des questions idiotes...

M. JARAMAGO.- Il y a des conditions. Ça a été expliqué tout à l'heure par Aurélien, on est autonome, etc., mais il y avait des solutions pour faire. Et puis, on pouvait construire des choses où il n'y avait pas obligatoirement besoin de 50 choses ; juste des stockages ou ce genre de choses.

M. LAROPPE.- Je ne sais pas comment vous voulez qu'on procède ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, non, on ne fait pas... Thoraise après, parce qu'on décorrèle les deux dossiers.

M. LIME.- On fait déjà celui-là, c'est ça ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- On fait déjà celui de Boussières évidemment.

Attends, avant de sortir, est-ce qu'il y a des questions qui pourraient être posées et des demandes de discussions particulières, etc. Oui ?

Mme GAGLILOLO.- Je voulais juste savoir aujourd'hui ce qu'il se passait sur ces terrains depuis ? Ils ressemblent à quoi si on regardait sur *Google Maps* ? C'est de la forêt ? C'est du champ ?

M. LAROPPE.- C'est du champ.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est de la prairie.

M. LAROPPE.- Tout ça, c'est des cultures. Et tout ça, c'est de la prairie.

M. LAROPPE.- C'est-à-dire un petit bout de forêt.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour ça qu'il est proposé d'être classé en...

M. LAROPPE.- Il y a un peu de forêt, là.

M. JARAMAGO.- Pour être très, très précis dans ma demande, c'est juste cette partie-là. Cette partie-là. Ça, je trouve très bien que ça reste en N ou... je n'ai pas de souci là-dessus. Par contre, cette partie-là, c'est ma demande.

M. ROUTHIER.- L'accès à ces terrains, c'est la partie depuis le chemin supérieur ?

M. JARAMAGO.- Là, il y a deux chemins, il y a deux chemins. Il y a le Chemin de la Côte qui est ici, et le Chemin du Bas des Vignes qui est ici, donc là, la route s'arrête là. Le chemin d'accès s'arrête là. Après, ça devient du chemin blanc.

M. ROUTHIER.- Et là, par rapport aux bâtiments qui existent aujourd'hui, le chemin d'accès, il est où là ?

M. JARAMAGO.- Il est là ; là y a un bâtiment actuellement.

M. ROUTHIER.- Ah d'accord.

M. JARAMAGO.- Là, il y a un bâtiment parce que ça n'a pas été précisé. Il existe aujourd'hui sur ce qu'on va déclasser un bâtiment. Un bâtiment avec 4 locaux qui sont aujourd'hui en location. Qu'est-ce que je peux dire d'autre ? Aujourd'hui, les terrains qui ont fait l'objet de demande de construction sont tous là pour l'instant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Juste pour reprendre les règles, j'essaye de poser les choses factuellement, pour reposer les règles quand il y a un déclassement, en tout cas un reclassement, je ne sais pas si c'est un déclassement ou reclassement, même s'il y a des constructions, ça n'empêche pas qu'on peut les classer en A ou en N de toute façon. C'est pour que tout le monde comprenne. Parce que j'ai vu que les questions se posaient. Ce n'est pas incompatible. Alors, ensuite.

M. JACQUIN.- J'avais une question, est-ce que Eloy, actuellement, les entreprises qui ont fait des demandes, qui sont en attente on pourrait dire, est-ce qu'elles peuvent se satisfaire du classement qui a été fait du zonage actuel ? Ou est-ce que ce n'est pas possible ? Tu sais dans ce qui a été identifié en priorité 1 ?

M. JARAMAGO.- Non, je ne peux pas prendre la parole à leur place parce que j'ai complètement coupé la conversation, parce qu'eux deviennent pour certains même violents. J'ai coupé en disant « *Écoutez, on vous a fait une réponse, on ne peut pas* ». Donc, est-ce qu'ils prendront demain sur l'option 1 ? Je suis presque persuadé que non, mais je ne peux pas parler à leur place.

M. JACQUIN.- Parce que, excusez-moi, pour bien comprendre tout cela, je t'avais fait passer un plan. On avait identifié la dernière fois en Bureau des priorités 1, 2 et 3 dans le secteur. En priorité 1, il y avait Boussières avec une zone de 1,4 hectare, mais dans cette zone-là, ça veut dire que potentiellement

elles peuvent y accueillir des entreprises – rapidement, je suppose, enfin, je ne sais pas à quelle échéance. Ou est-ce que la question porte seulement sur le fait que c'est d'un côté un terrain GBM et de l'autre des terrains privés ?

M. JARAMAGO. - Ah non. Non, Non.

M. MICHAUD. - Denis, il n'y a plus que 6 000 mètres carrés sur la zone de GBM, parce que l'autre c'est une partie boisée. On avait convenu qu'effectivement on ne voulait pas urbaniser sur la partie boisée. Donc, en fait, des 1,4 hectare, on n'a plus que 6 000 mètres carrés.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, non, j'étais en train d'essayer de trouver. Je ne vois pas, en fait, je cherchais l'option 1. On est bien le petit carré en bas là ?

M. JARAMAGO - C'est celui-là. Attendez, je vais vous montrer. Il y a eu confusion entre les options. Celui-là, il ne faut surtout pas le prendre parce que, comme je vous l'ai dit, c'est cultivé. Aujourd'hui, il y a un agriculteur qui fait de la céréale, je suppose ; c'est de celui-là dont on parle. Et la forêt est là. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure

Mme BARTHELET. - C'est ce qu'on avait validé en Bureau-Débats.

M. JARAMAGO - Ce que dit Jean-Paul, c'est que là, ça ne représente plus que 6 000 mètres carrés.

M. ROUTHIER. - Et celui du haut, là ?

M. JARAMAGO - Là, on est 1,4 hectare, je crois. Là, ce que je demande, c'est un 1,4 hectare, quelque chose comme ça.

Mme BARTHELET. - Sur le courrier qu'on a envoyé, la totalité, c'était plus deux hectares. Alors, tu as peut-être...

M. JARAMAGO - Je n'ai pas tous les chiffres.

Mme BARTHELET. - 21 290 mètres carrés.

M. MICHAUD. - Mais c'était la totalité.

Mme BARTHELET. - L'idée c'était de dire quand on dit priorité dans les zones...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Tu ne veux pas mettre ton micro, parce que comme c'est enregistré...

Mme BARTHELET. - Nicolas va pouvoir rappeler parce que j'imagine qu'il a préparé les documents. Mais quand on a dit priorité 1, 2, 3, etc. Ça a été fait dans tous les secteurs où CITRA a fait l'étude, pas uniquement chez vous bien entendu. Je pense que vous avez eu le retour en comité de secteur. Je pense que ça a été présenté, les éléments, vous aviez fait des comités de secteur, je n'y étais pas. Et chez vous, sud-ouest, de priorité 1 c'était ces fameux 6 000 mètres carrés ; priorité 2, c'était une petite parcelle à Grandfontaine qui avait été identifiée. Et ce qui était proposé, après le Bureau-Débats, c'était la priorité 3, sera de mettre sur cette grande parcelle, en classant justement en 2AUY.

Le temps, et l'idée, c'est de se dire à la fois de phaser dans Grand Besançon d'une manière générale, que toutes les zones d'activités ne soient pas ouvertes partout en même temps parce que quoi qu'il arrive, les frais vont bien revenir sur Grand Besançon, et ça doit se préparer dans le PPI. Et de l'autre côté, c'était de laisser la priorité aux deux côtés. Mais de vous permettre d'ici 2040, d'avoir un foncier qui sera à faire muter par le biais d'une modification du PLUi. Voilà, je rappelle juste. Mais ça n'a pas été fait sur notre secteur avec Gabriel, parce que nous étions suffisamment dotés, mais dans chaque secteur où il y a eu la zone, ça s'est passé comme ça. Je pense que tu peux corroborer ça ? Donc, il y a eu plusieurs priorités, et c'est assez logique que le classement PLUi s'en inspire justement parce qu'on disait que le PLUi ce n'est pas lui qui fait le projet, mais il reçoit les projets, il permet de les réaliser, voilà notre logique.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors attendez, parce qu'il y a plusieurs demandes de prises de paroles. Il y a Frank qui l'a demandée en premier.

M. LAIDIE.- Merci Anne. Juste dans la logique des choses, il me semblerait important qu'on puisse entendre le service Économie et Nicolas. Parce qu'il est vrai qu'on entend Aurélien et le PLUi, parce que c'est le réceptacle final de tous ces schémas-là, mais il me semble, et ça a été précisé, qu'on en a déjà beaucoup parlé et qu'on a déjà voté sur ces choses-là, et que ce serait bien de pouvoir avoir une vision rafraîchie.

Sur le principe, l'équilibre entre tous les secteurs, je suis – et vous ne pouvez pas me faire ce reproche-là – intimement convaincu qu'il faut qu'on ait cette vision équilibrée partout. Je trouve juste, c'est ma première réflexion maintenant, que ce droit d'alerte intervient tard parce qu'on en a parlé à plusieurs reprises et on a fini par être quasiment tous d'accord. Je crois que quand on regarde les résultats des votes, on a dû louper quelque chose à ce moment-là. Aujourd'hui, moi ça me gêne. C'est un petit peu tard. J'entends les préoccupations d'Eloy, je les partage quelque part parce qu'on ne peut pas – et Jean-Paul aussi – laisser un secteur, là en l'occurrence, ce n'est pas le cas, totalement le cas – en dehors du Développement économique, c'est une évidence. Mais je crois que ce serait important d'entendre Nicolas qu'il puisse nous réexpliquer un petit peu la façon dont les choses se sont faites.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ça tombe bien parce qu'il avait demandé la parole.

M. LAIDIE.- J'aurais mieux fait de me taire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais c'est bien, c'est logique.

M. BODIN.- Globalement, il est vrai que tout a déjà été dit, je vais essayer les rappeler d'une autre manière.

En mai 2022, vous avez voté un schéma des zones d'activités économiques de 90 hectares.

En décembre 2024, vous évitez un schéma qui est passé de 90 à 114 hectares. C'est ce qui est actuellement dans le SCoT.

Le Préfet du Doubs s'est exprimé sur notre projet de SCoT. J'ai lu le document, en résumé, il émet un avis favorable avec des demandes express ; et la liste des demandes express est extrêmement importante. On peut même se demander si entre la liste des demandes et le fait d'émettre un avis favorable à la fin, si c'est la même personne qui a signé parce que globalement la liste des demandes est vraiment très importante. Et notamment, il demande de justifier le fait qu'on ait besoin d'autant d'hectares pour les activités globalement économiques.

Donc, je ne parle pas uniquement de Boussières, il faudra aussi qu'on évoque Thoraise, l'ensemble globalement, ça représente à peu près 6 hectares, c'est-à-dire par rapport à ceux de 14, potentiellement il nous demanderait d'en rajouter six, est la question qui visiblement va vous être posée ce soir en deux parties.

Sur la nécessité d'une zone économique sur le secteur sud-ouest, je pense que tout le monde avait vu qu'effectivement il y avait un manque et notamment par rapport à l'artisanat. C'est pour ça qu'on a fait cette étude d'artisanat, une étude qui a été plutôt rondement menée au printemps de cette année pour chacun des secteurs. Dans chacun des secteurs, on est revenu présenter les résultats de cette étude. On avait pris 100 tènements au départ, chacun est passé par un fil de 40 critères, et à la fin ont classé de 1 à 3 tènements.

En même temps, peut-être que les élections, enfin sûrement que les élections approchent d'ailleurs, mais je me rends compte qu'il y a des raisonnements qui évoluent aussi. J'étais dans un secteur lundi soir, en résumé, on m'a fait comprendre, je parle sous ton couvert Christian, qu'un pôle artisanat dans une commune d'un secteur, c'était quelque chose d'inimaginable. Il fallait plutôt demeurer sur des zones artisanales par commune, voilà, ça, c'est la réalité. C'était il y a deux jours, trois jours.

Après, sur la nécessité de cette zone à Boussières, j'en suis totalement convaincu. Après, j'essaye simplement d'appliquer ce qui a été décidé collectivement, je suis à l'économie, j'ai porté ça, mais ça a été voté à chaque fois. Il y a eu peu d'expressions contre.

Moi, quand je fais le bilan par rapport au chiffrage de cette zone de Boussières en termes de voirie, et là une contestation sur l'aspect voirie, les services estiment à 1 M€ la réalisation de cette voirie. Ici, on estime à 5 ou 6 entreprises, globalement, c'est à peu près une trentaine d'emplois ; c'est un secteur qui est déjà industrialisé. Vous avez l'entreprise PMPC qui est juste à côté, je crois que c'est 120 emplois. Donc, c'est une grosse entreprise.

Dans le schéma des zones d'activités économiques ni Boussières ni Thoraise n'avaient été retenues. À l'époque, vous vous rappelez, il est vrai que ça a duré longtemps, et vous l'avez longtemps reproché. Pendant deux ans, on avait étudié là aussi tous les tènements potentiels et toutes les zones d'activités futures (les Marchaux-Chaudefontaine, Champs Chevaux, etc.,) et on avait classé en essayant d'équilibrer par secteur avec les évolutions de population, etc., voilà où on en est.

Il est vrai que globalement ce schéma est toujours en application. Je vois bien quand même, et ça Jean-Paul, je pense que tu dois parler de ce qui est écrit sur le SCoT. On est passé de 90 à 114 et comme ils disent déjà « *Attention à 114, c'est déjà trop haut* ». Ma crainte, c'est qu'après ils disent : « *Si vous voulez que l'Etat valide le SCoT, il va falloir que vous revoyiez la jauge à la baisse* », c'est-à-dire qu'on se réunira de nouveau pour supprimer des hectares. Et ça veut dire qu'a priori par rapport aux 114, il faudrait *a minima* en retirer déjà 6 ; quand on fait +6 d'un côté, on fait -6 de l'autre, ça fait 12 hectares. Une question, par exemple : Saint-Vit, c'est 12 hectares. Voilà des questions comme ça. Pascal ne m'a pas écouté.

Voilà ce genre de questions auxquelles on va être confrontés. En fait, par rapport au coût, je veux bien que les services refassent l'étude et réétudient le coût.

Voilà, il faut imaginer que cette construction-là, je suis d'accord avec Aurélien, c'est-à-dire que là on est en fin de PLUi. Tout ça a déjà été validé précédemment à différents étages des possibilités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par contre, j'ai un petit point de méthode, excusez-moi, c'est que le débat il doit se faire. Des questions doivent se poser et ensuite le débat et la décision doit se prendre entre nous, donc est-ce qu'il y a encore des questions à poser à Eloy ? Est-ce que tu as un élément à nous apporter ? Un seul élément.

M. JARAMAGO.- Quand on parle de coût, – excusez je vais me déplacer –, là il y a un peu plus long que là, dans tous les cas, là, s'il faut qu'on refasse la chaussée telle que les services m'ont expliqué, 6 mètres de chaussée, plus 1,40 mètre de trottoir, plus cela, nous, etc., les travaux qu'il va y avoir entre là et là, le coût : pareil. Enfin à quelque chose près pareil. Donc, le coût pour moi, est complètement faussé quand on parle de coût supplémentaire. Non, il n'y aura pas de coût supplémentaire par rapport à la proposition qui est faite par je ne sais pas par qui, par les personnes qui ont proposé ça.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bon, je vous propose, Eloy si tu en es d'accord, si tu n'as pas d'autres éléments à nous apporter, qu'on puisse rentrer... Apporter quelque chose de supplémentaire ?

M. MICHAUD.- Juste en complément par rapport à ce qu'a dit Nicolas. On n'est pas sur 6 hectares, on est environ sur 3,5 hectares donc ça change déjà un petit peu les choses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, ça dépend comment on calcule.

M. BODIN.- Enfin, Boussières + Thoraise.

M. MICHAUD.- Boussières + Thoraise

M. BODIN.- Oui, oui, ça, c'est sûr.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors attendez, on va revenir là-dessus. Simplement, je pense que Nicolas a dit très clairement quelque chose, c'est que dans tous les cas, il va falloir que nous soyons les uns les autres à réfléchir sur ce qui devra être effacé ou pas des programmations telles qu'elles avaient été envisagées.

Mais attendez, je le propose à Eloy de sortir parce que sinon je vais plus savoir à quel moment il est dedans, pas dedans, etc., excusez-moi. Excuse-moi Eloy.

M. JARAMAGO.- Non, non, il n'y a pas de souci, c'est tout à fait normal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie, en tout cas. Bonne soirée.

M. JARAMAGO.- Bonne soirée à tous. Merci.

(Monsieur Eloy JARAMAGO quitte la séance)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui ?

M. MICHAUD.- Simplement. Alors disons que là, c'est le Président du SCoT qui va s'exprimer, par rapport à ce qu'il nous a dit, l'État hier. Et en fait, ce qu'il nous demande, il ne nous demande pas d'enlever, il nous demande de justifier, ce qui est très différent. Les échanges que nous avons eus hier avec les PPA et en particulier, l'État et la Chambre d'agriculture, nous ont permis de mettre au clair un certain nombre de choses et ce qui attend surtout l'Etat c'est des justifications. De même, la Chambre d'agriculture s'est exprimée sur la zone de Pirey en disant : « *Vous créez un nouveau SIP* ». Donc, hier, je me suis battu pour dire que ce n'est pas un nouveau SIP, c'est un SIP qui a été délibéré il y a deux ans. Donc, ce n'est pas une création, c'est quelque chose qui existe, même si ce n'est pas sorti de terre, qui a été délibéré par la communauté. Les études sont en cours. La Chambre d'agriculture a parfaitement compris la différence. Donc, on est bien sur des justifications que nous devons avoir ; amener des justifications ; c'est par rapport à ça.

Effectivement, on a un certain nombre de remarques de l'État. Il faudra d'ailleurs se questionner effectivement sur l'arrêt du PLU, parce que, pour moi, il y a un problème, et les services de l'État l'ont souligné hier, donc à dire qu'on arrête au mois de décembre, sans que l'enquête publique du SCoT ait démarré, et sans qu'on ait un certain nombre de retours du commissaire enquêteur, parce que, là, on prend effectivement un certain risque, mais c'est un autre sujet. Voilà, c'était pour apporter une réponse à ce qu'a dit Nicolas. C'est un autre sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, ce n'est pas ça, mais c'est important. C'est des termes juridiques, là, il est vrai que c'est express. Donc, c'est vraiment le niveau le plus haut qui est demandé de l'État d'amener des éléments argumentés.

M. MICHAUD.- Des justifications.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Argumentés. Et ça ne présage nullement de la décision qui sera prise derrière. Et très clairement, je ne sais pas, mais les retours que j'ai eus, c'est qu'il y aura une attention à une réduction significative de la surface qui est proposée. Je le dis comme ça. Est-ce que c'est 100 hectares ? Est-ce que c'est 50 ? Je ne saurais pas le dire en fonction de la justification qui va être apportée, mais en tout cas l'idée est de demander vraiment des éléments extrêmement précis pour pouvoir faire que l'avis soit définitivement favorable. Je le dis quand même parce que c'est important de savoir ça.

Donc, voilà, en tout cas, moi, les échanges que j'ai eus avec le Préfet sur ces questions, elles sont loin de dire qu'il n'y a pas d'ambiguïté, il faut lever un certain nombre de doutes et d'aller sur un argumentaire extrêmement précis.

Bien. Alors, maintenant, sur cette question-là, comment vous voulez qu'on s'y prenne ? Moi, sur la question, par exemple, des coûts, je ne suis pas capable de vous dire si, là, parce qu'il y a déjà des bâtiments, il y a déjà un assainissement, à mon avis, qui va assez loin. Et le million d'euros qui est envisagé, j' imagine qu'il intègre non seulement la voirie, mais bien sûr tout ce qu'il y a avec l'assainissement, tout, toute la gestion de l'eau, voilà. Après, ce n'est pas moi qui fais le calcul.

M. LIME.- J'ai entendu dire que c'était de l'assainissement non collectif (ANC).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui paye ?

M. LIME.- C'est l'entreprise. Je ne suis pas un spécialiste.

M. ROUTHIER.- Ou la zone avec toutes les entreprises.

M. LIME.- Alors, en gros, s'il y a de l'assainissement non collectif, c'est de la responsabilité privée. C'est celui qui va faire son installation, soit individuelle, soit collective, va faire un assainissement non collectif. Donc pour nous, au titre de – je pense, je vérifierai avec les services – l'assainissement, je pense que ça relève de la responsabilité privée. À moins qu'on décide de déclasser et qu'on le remette en assainissement collectif. Je préfère le dire tout de suite parce que nous, on restera sur l'assainissement non collectif.

M. LIME.- Nous, on contrôle, après, le PLUi qui décide des zones.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est habituel. Ils ont tant de mètres de linéaire.

M. GUYEN.- S'agissant de la voirie, je pense que c'est les services DILICO qui ont travaillé avec nos services. Mais moi, je ne suis pas du tout au courant. Il y a beaucoup de dysfonctionnements comme ça. On n'est pas du tout intéressé dans les sujets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bon allez, on va déjà terminer celui-ci.

Il y a quelque chose qui me chagrine malgré tout, ce dossier-là est déjà passé en Bureau et le million avait déjà été évoqué. Je le dis quand même parce qu'il n'est pas sorti du chapeau. Et le million de voirie, assainissement, etc., il a été exprimé – d'un seul coup, j'ai mon cerveau qui se reconnecte, excusez-moi – mais tout ça a été dit ici, tout ça a été dit ici en Bureau, parce qu'il ne faut pas créer des dysfonctionnements. Comment ?

Mme BARTHELET.- C'est ce que j'ai rappelé tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est ce que tu as rappelé tout à l'heure et qui est-ce qui est en...

(Brouhaha)

Le comité des zones d'activités est composé de Nicolas, Marcel, Catherine, Lorine, Aurélien, Jean-Paul. Est-ce qu'il y a la voirie ? Frédéric. Et dans les zones d'activités ? c'est tout ? Oui. D'accord. OK.

Mais c'est juste que ce dossier-là, il ne sort pas du chapeau. Ce qui a été démontré dans le *PowerPoint*, c'est qu'il a suivi tout un processus. Et ce dossier-là, avec cette cartographie-là, je le dis, cette cartographie-là a été présentée ici, donc personne autour de la table ne peut dire qu'il ne le savait pas qu'il y avait cette question-là. Ensuite ?

M. LAROPPE.- Ce que je vous propose, c'est de dérouler la fin du diapo pour que vous ayez les éléments par rapport aux questions de zéro artificialisation nette et l'impact que la décision a aussi sur le sujet. Après, on reviendra sur Thoraise.

Dans le cadrage du SRADDET (le SRADDET, c'est la Région), la Région nous dit qu'il faut qu'on fasse moins 60 % de consommation foncière entre 2011 et 2020. Il faut faire moins 60 %, en gros.

Le SCoT : on a fait un choix pour les personnes qui sont présentes au SCoT, de revoir la trajectoire à moins 50 % sur la même période. Et justement, ça a été évoqué juste avant, je ne vais pas être trop long, l'avis de l'État sur le projet de révision du SCoT invite à revoir cette trajectoire et à tendre vers l'objectif régional. Après voilà, on est toujours sur des chiffres. C'est une tendance qu'on essaye de revoir et c'est la discussion qu'on a eue avec les PPA hier soir ou avant-hier, je ne sais plus. Avant-hier.

Ensuite sur l'impact sur la consommation foncière dans le PLUi. Alors, je vais m'arrêter un peu sur ça. En haut, c'est à l'heure actuelle sans les zones qui sont demandées d'être ajoutées par les communes et en bas c'est l'impact avec les zones.

Ce qu'il faut regarder, ce sont les chiffres en rouge.

En fait, la Région nous demande d'être à 59 % de taux d'effort. À l'heure actuelle dans le PLUi – et je remercie tout le monde parce que le jeu a été joué par l'ensemble des communes –, on est à 52,4. Honnêtement, je pense que ça aurait été compliqué de faire mieux parce que vraiment toutes les communes ont déclassé beaucoup de terrains et c'était compliqué de faire mieux.

Si on prend en compte la demande des communes qui est de 6,5 hectares, ça a été discuté justement par Jean-Paul, parce que : est-ce qu'on prend toute la zone ou pas ? C'est aussi à voir, on passe à 52 % et on a un solde d'artificialisation qui augmente et qui a un impact.

Je ne peux pas dire si ça va passer ou pas avec les PPA, mais je pense qu'on est déjà ric-rac et qu'en rajoutant au fur et à mesure, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus simple. Du coup, ça fait baisser notre taux d'effort de 0,4 %.

La diapositive suivante.

M. BODIN.- Attends avant la diapositive suivante. Là, c'est bien là qu'il est écrit que Boussières + Thoraise, c'est 6,5 hectares ?

Mme BARTHELET.- C'est ça qu'on ne comprend pas.

M. BODIN.- C'est pour ça que je reprends ce chiffre-là, mais je ne sais pas si...

M. MICHAUD.- C'est 1,5 hectare. En fait, je pense que la zone de Thoraise c'est le global de ce qui était écrit en 1AU qui a été pris en compte, alors que ce n'est pas du tout le cas puisque c'est juste la partie qui est juste au-dessus de la scierie et qui fait moins de 1,5 hectare.

Mme BARTHELET.- Et puis il y a 2,2 hectares pour...

M. MICHAUD.- Et 2,2 hectares pour Boussières, et encore, je pense qu'on n'a même pas enlevé les 8 000 mètres carrés de la forêt. Donc, vous voyez que l'impact est entre 3 et 3,5 hectares – la réalité de l'impact.

M. BODIN.- Donc, la moitié de ça ?

M. MICHAUD.- Oui. En toute honnêteté, je veux dire, il n'y a pas de...

M. LAROPPE.- L'impact pour les ZAE puisque c'est des choses qui se passent dans les ZAE, c'est que sur Grand Besançon Métropole l'enveloppe foncière éco dans le PLUi, c'est 132,35. C'est ce que vous voyez ici. Et ça ferait une augmentation justement – alors après, il y a le débat sur le volume qui a été évoqué –, mais ça aurait un impact sur le sujet, d'une part du SCoT que vous voyez en haut et puis d'une part sur le PLUi.

Donc, l'enveloppe foncière du Développement éco, elle consomme la quasi-totalité justement, qui est celle prévue par le SCoT pour GBM. Et ça ne compte même pas les coups partis parce qu'on a déjà des coups partis de zones d'activités à hauteur de 35,9 hectares. C'est ce que vous voyez entre 2021 et 2023 qui ont déjà été urbanisés.

Après, on a fait dans le PLUi, on a travaillé sur ça, que ce soit sur l'habitat ou sur les zones d'activités économiques, sur une différence à justifier, sur les abattements pour la sur-programmation parce qu'on sait que probablement toutes les zones ne se feront pas, et que même pour les zones d'habitat, peut-être que tout ne se développera pas. Donc vraiment en termes d'optimisation, on ne peut pas faire beaucoup plus.

Après, on arrive sur l'arbitrage, donc, je m'arrête là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors pardon, vous voulez vraiment qu'on travaille les deux dossiers à la fois ou séparément ? Le premier, on est d'accord. Est-ce que je peux résumer ? Pardon ?

M. MICHAUD.- Catherine me posait une question, savoir si on accepterait le 2AU pour la zone de Boussières ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- 2AU de toute façon, puisqu'il est en 2AU.

M. MICHAUD.- Non, aujourd'hui, il est en AU. Pardon, en AU.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ça ne change rien.

M. MICHAUD.- Catherine demandait est-ce que vous accepteriez qu'elle soit en 2AU ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est ce que j'ai dit, sauf qu'il manquait le Y. Mais oui. La question qui est posée aujourd'hui c'est alors qu'il est en 2AU...

Mme BARTHELET.- Non, il est en AU, il est constructible de suite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est constructible de suite. Pardon. Oui, c'est vrai. Est-ce que s'il passe en 2AU, c'est-à-dire qu'il peut être programmable dans les temps que l'on s'est donné ? Et qu'ensuite, ça veut dire qu'il y a une extension de la zone d'activité qui est là, active, et que ça puisse être programmable. Voilà, c'est ça la question. Et sur la surface qui est de 2 hectares. On enlève toute la partie boisée, le petit bout de carré, là, qui fait 6 000 mètres carrés, c'est ça ?

M. LAROPPE.- Oui, c'est ça.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, toute la partie de la bande qui est là, voilà. Donc, c'est la question qui est posée là, ce soir.

M. BAULIEU.- Ça fait consensus, ce qui vient d'être dit ?

M. MICHAUD.- Mais c'est une proposition que fait Catherine. Je pense qu'il faut qu'on entende...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'existe pas.

M. MICHAUD.- Qui a été reprise par Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, c'est bien, c'est parfait.

Mme BARTHELET.- C'est la proposition du Bureau-Débats, en fait.

M. LIME.- Vous pourriez expliquer un tout petit peu pour ceux qui ne sont pas dans les trucs, dans les machins et compagnie, ce que ça fait, mais parce que vous, vous êtes dedans.

(Discussions croisées)

Mme BARTHELET.- Là, ce serait à urbaniser plus tard, alors que pour l'instant, c'est à urbaniser de suite.

M. LIME.- D'accord.

Mme BARTHELET.- En 2AU. Celle-là resterait comme ça, et ça resterait déclassé parce que c'est de la forêt et en partie agricole. En gros, la commune sera obligée, entre guillemets, de faire en priorité d'abord ce tènement-là et le tènement 2 de Grandfontaine. Et ensuite, on pourra aller là grâce à une modification du PLU. Ce serait ça, le...

M. ROUTHIER.- Ça fait 6 000 ?

Mme BARTHELET.- 6 000, c'est ça, et là ça fait...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Deux hectares, 1,8, je crois, quelque chose comme ça.

M. ROUTHIER.- Et par rapport au PLUi, ça donne quoi ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après, on va aller chercher sur Saint-Vit si j'ai bien entendu.

M. ROUTHIER.- C'est bien pour ça que je pose la question.

Mme BARTHELET.- Non, mais le décadage est...

(Discussions croisées)

Pascal, tu as entendu, tu as vu tout à l'heure le chiffre. Le chiffre a été présenté par Aurélien pour dire que ça faisait un décadage par rapport à 6 hectares. En fait, c'est 3,5 hectares, donc, ça fait un décadage moins conséquent sur le PLUi.

M. ROUTHIER.- On passe en 2.

Mme BARTHELET.- Ça fait un décadage quand même. Et là dans la justification, peut-être qu'on peut dire aussi justement que c'est un document de long terme, que probablement tout ne va pas pouvoir être urbanisé parce qu'on trouve des dolines ; il y a des études qui trouvent des petits bouts de zones humides, etc., donc, par rapport au nombre d'hectares, ce qu'on a commencé, explique le PAIR. Ce qui est vrai, ce qui est sincère, ce qu'on a dit aussi en CDPENAF, ce n'est pas parce qu'il y a 20 hectares qui sont prévus qu'on va faire 20 hectares, parce que de toute façon, on aura forcément une zone, un réservoir de biodiversité, et des choses comme ça. On ne va pas tout urbaniser, donc on peut peut-être mieux justifier si on part sur cette démarche-là. C'est pour ça que je repose la question. Est-ce que ça, ça peut faire consensus ? Parce qu'Eloy avait l'air de dire non, et c'était un peu plus...

M. BODIN.- Ce que tu proposes, ce n'est pas ce qu'on avait proposé à la fin du mois d'octobre, lors de la dernière réunion du mois d'octobre ?

Mme BARTHELET.- Si, c'est ce qu'on a proposé au Bureau-Débats, à la fin du Bureau-Débats.

M. BODIN.- Non mais Sauf que le courrier du secteur, il est postérieur à ça. Je suis d'accord avec cette proposition et cette proposition ne semblait pas vous convenir.

M. MICHAUD.- Non, parce qu'en fait sur le document, la zone, elle est en N. Non elle est en A !

Mme BARTHELET.- Le courrier n'a été envoyé qu'au Maire de Boussières *a priori*, et c'est lui qui a répondu en tant que Maire de Boussières, que notre proposition ne convenait pas. Je ne sais pas s'il vous l'a transmise à tous les maires du secteur ? C'est un mail, il n'y a rien de secret. Je peux te le montrer.

M. MICHAUD.- Non, mais il n'y a pas de souci.

M. JACQUIN.- Excusez-moi, est-ce que vous me permettez d'aller sur la carte et de poser deux questions ?

On maintiendrait cette zone-là avec la voirie, et plus tard au-dessus. Est-ce qu'il n'est pas possible de dire celle-là, elle n'existe plus. En revanche, on la déplace ici. Et toute cette zone-là, cette zone-là, la partie basse passe en 2AU ?

Mme BARTHELET.- Il n'y a plus rien de rapide.

M. LAROPPE.- Je suis content parce que tout le monde se rend compte du boulot qui est fait dans le PLUi avec toutes les communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ça négocie, ça négocie.

Excusez-moi, il m'avait semblé, mais je me suis peut-être trompée, c'est pour ça que tout à l'heure, je n'étais pas tout à fait sûr que les 6 000 mètres carrés avec 320-25. Il m'avait semblé qu'il disait qu'on pouvait laisser tomber. Non, je me trompe ou pas ?

Mme BARTHELET.- Grand Besançon est propriétaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 320-25 ?

Mme BARTHELET.- Grand Besançon, c'était plus facile. Il y avait un coût moins important parce qu'on est déjà propriétaire du foncier. Je dis « on », collectivement,

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ça veut dire que 320-25, on l'a acheté, mais on n'en fait rien, c'est ça ? Dans ce schéma-là, on est d'accord qu'on a entendu. Christophe, il rigole.

M. LIME.- Mais j'ai entendu, j'attends la fin, votre conclusion quand vous avez terminé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. Je dis, c'est que le 320-25, si toutefois nous n'allions pas jusqu'au bout, ça veut dire qu'on l'a acheté, mais on n'en fait rien. Je ne sais pas combien on l'a acheté, mais voilà, ça fera une réserve naturelle, ça serait une compensation, mais je ne sais pas ce qu'il y a dessous. En fait, la qualité.

Tu peux me redire ce qu'Eloy a refusé dans son courrier.

Mme BARTHELET.- Ce que j'ai proposé, le 2AU ? qu'on passe la partie supérieure en 2AU ? en gardant la 320-25 en priorité 1, et Grandfontaine en priorité 2, et la 2AU ? en priorité 3.

M. MICHAUD.- Pardon, on a échangé au sein du secteur avec le Maire de Grandfontaine. Le Maire de Grandfontaine nous dit que ce qui a été mis en priorité 2 sur Grandfontaine, c'est sur du privé, ça ne se fera jamais. Jamais !

M. LIME.- On le met en 3 celui-là.

M. MICHAUD.- Il a été mis en 2.

M. LIME.- On peut le supprimer, alors ?

M. MICHAUD.- Ça demande des échanges, ça demande, etc.

(Discussions croisées)

M. MICHAUD.- Mais c'est normal qu'on en arrive à ces discussions-là. Tous ceux qui ont fait un document d'urbanisme sur leur commune savent que les problèmes sont toujours soulevés à la fin, parce que c'est la complétude du document qui fait qu'on a tous les éléments. Enfin, je veux dire, on n'est pas des semeurs de discorde. On arrive à un moment donné où effectivement il y a un problème et où on s'en aperçoit vraiment, on a fait un certain... Vous ne pouvez pas nier que depuis le début du mandat, cette zone, au moins sur Thoraise, je l'ai réclamée à de nombreuses reprises pour qu'on la maintienne. Et la zone sur Boussières, il y a eu les permis de construire qui ont fait qu'on s'est interrogé. Il n'y aurait pas eu les permis de construire, peut-être qu'on n'en serait pas arrivé là. Il y a eu les permis de construire, ils ont été refusés. Aujourd'hui, on a les entreprises qui reviennent vers nous en permanence en nous disant « *On a besoin de terrains* ». Voilà pourquoi on en est là aujourd'hui, et on n'a pas mis un mètre carré sur notre secteur.

M. LIME.- On fait les mêmes débats. Il faut savoir ce qu'on propose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voulais revenir là-dessus parce que comme j'entends des choses contraires, j'ai juste besoin de savoir si la proposition qui avait été faite, qui consiste à proposer que ça soit 2AU Y là au-dessus, dans ce que disait Catherine, est-ce qu'on réitère cette proposition ? Est-ce qu'on est tous d'accord pour réitérer cette proposition ?

M. MICHAUD.- Écoutez, je suivrai la proposition que fera le Bureau. Je suis là aujourd'hui, représentant du secteur. Vous voyez ce que je veux dire ? J'ai la double casquette. Le secteur, aujourd'hui, souhaite que cette zone soit en 1AU Y ; le secteur le souhaite... UY, pardon !

M. BAULIEU.- Jean-Paul, si tu as posé la question, j'avais cru comprendre tout à l'heure dans l'échange qu'il y avait que tu rejoignais cette proposition que rappelait Catherine tout à l'heure. C'est ça qui nous importe d'entendre aussi autour de cette table, dans ta qualité précisément de responsable du secteur.

M. MICHAUD.- Oui.

M. BAULIEU.- Je le fais, je m'exprime en connaissance de cause. Ce n'est pas toujours facile ce qu'on a à faire dans les secteurs.

M. MICHAUD.- Oui. Ce n'est pas tous les jours facile.

M. BAULIEU.- On a besoin, très franchement entre nous, mais je rejoins sans doute l'interrogation d'Aurélien, on a besoin de ton avis là-dessus en tant que responsable de secteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Plus que ça, c'est qu'aujourd'hui on est dans une disposition tout à fait exceptionnelle d'alerte. On fait une alerte, et je signale simplement qu'on est en train de reprendre la décision qu'on a prise il y a 15 jours, trois mois, un mois, je ne sais plus quand.

M. LAROPPE.- Enfin, il y a deux solutions là sur Boussières, c'est soit on laisse tel quel en connaissance de cause, et on en informe le secteur, soit on modifie, on en informe le secteur. Si on modifie, il faut que ça convienne au secteur. Moi, si on fait une modification, il faut que ça convienne au secteur et que le secteur vote. Si on se retrouve dans 10 jours, que le secteur ne vote pas alors qu'on a fait une modification, autant ne pas modifier, et puis vous ne votez pas le truc. Pas de problème.

M. LIME.- Oui, c'est ça que je dis !

M. LAROPPE. - Là, si on modifie – je suis désolé de vous prendre au dépourvu Denis, Marie-Jeanne et Jean-Paul – mais si on fait une modification, il faut qu'elle vous convienne, sinon on n'en fait pas, ça n'a pas d'intérêt.

M. LIME. - Il faut obtenir le vote positif, sinon on ne change rien.

M. LAROPPE. - On ne change rien, comme ça, il n'y a pas de vote.

M. LIME. - Je suis d'accord avec Aurélien.

M. LAROPPE. - Du coup, il faut qu'il y ait un engagement sur le fait que ça convienne à tout le monde. Alors, je sais bien que vous n'êtes que 3 sur 9 ou 10 sur 11. Pardon, excusez-moi.

Mme BERNABEU. - Ce n'est pas un souci. On se voit demain pour la réunion de secteur sur la voirie 2026, à 9 heures 30, et à Avanne-Aveney. On ne sera pas fatigué. Je suis pour suivre ce que demande Eloy. Et nous nous sommes exprimés en juin 2025, si mes souvenirs sont bons, Eloy a demandé quelque chose. Henri n'a rien demandé. Henri, c'est Grandfontaine, pardon. Suivons ce que demande Eloy. Et nous étions tous d'accord pour Eloy. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. JACQUIN. - Oui, parce qu'une majorité de maires du secteur a envoyé le même courrier. Ça veut donc dire que les maires demain, les maires de secteur, ne vont pas se dédire. Ils ont appuyé la demande qui a été faite. On a tous envoyé un courrier.

M. MICHAUD. - Il me semble, compte tenu des permis de construire qui ont été déposés, je ne vois pas effectivement le problème. Le problème qu'il y a aujourd'hui, c'est effectivement qu'il n'y a pas eu de zone d'activité de proposée sur le secteur, on en a débattu. On a eu une position qui est globale du secteur. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de secteurs où il y a ce travail qui a été fait, où effectivement on tombe d'accord et on réfléchit actuellement, et on l'a déjà dit, à mettre le maximum d'équipements en commun sur nos secteurs, de prévoir, des équipements en commun. Donc, ça forme un ensemble. On est dans cette direction-là, dans cette dynamique-là.

Et je veux dire, le secteur a écrit ce courrier parce qu'il y avait vraiment le souhait que ces deux zones soient en UY. Mais on est sur des surfaces, je veux dire, on est sur 3,5 hectares. Comme je l'ai dit, j'ai voté tous les schémas pour qu'il n'y ait pas de blocage. Ne me le faites pas regretter quand même. Ne me le faites pas regretter !

Je vais vous dire en plus une chose, sur ma commune, aujourd'hui, 1,5 hectare qui va être porté par le privé, ça ne va pas nous coûter un rond au Grand Besançon, ça va nous faire que de nous rapporter, ça va ne faire que de nous rapporter ; ça va sortir rapidement, ce qui va permettre de répondre à un certain nombre de besoins, ce qui va corriger des choses sur ma commune. Parce qu'aujourd'hui, j'ai un charpentier qui est au milieu du village. Je vous laisse apprécier ce que ça peut donner. J'ai un jeune, là, qui est parti s'installer ailleurs parce qu'on n'avait pas de foncier à lui offrir. Je vois tout ça, donc il faut vraiment qu'on soit raisonnable. Il faut vraiment qu'on soit raisonnable. Je veux dire, on n'est pas sur de l'extension. En plus, ce n'est pas comme si on allait sur de l'extensif, de l'agricole, sur de bonnes terres, etc., là, ce n'est pas le cas du tout. Et je vais vous dire, la scierie, j'en ai parlé avec Monsieur le Préfet qui est parfaitement d'accord avec moi en disant « *Oui ça a du sens d'avoir une zone à cet endroit-là* ».

Mme GAGLILOLO. - Jean-Paul, tu es passé sur Thoraise, là !

M. MICHAUD. - Oui. Oui, c'est l'ensemble. Je pense que c'est l'ensemble.

M. LIME. - Sur Grandfontaine, si on la supprime, ça fait combien de gagnés ?

(Discussions croisées)

M. MICHAUD. - Non, non, mais attends, on ne va pas la supprimer, c'est une dent creuse sur Grandfontaine.

M. LIME. - C'est pour le Préfet. Non, mais attendez, moi ce que j'ai compris, c'est qu'il y a un blocage aussi avec l'État. Je suis d'accord avec toi, sauf que si le Maire de Grandfontaine, même si c'est une

dent creuse, même si ça correspond à certaines choses, je fais confiance aux maires de proximité, nous dit qu'ils ne vont jamais le faire ?

M. MICHAUD.- Non, ce n'est pas ça. Non, attends Christophe, je vais t'expliquer. Si tu veux, on a mis en priorité le schéma des zones, pour l'implantation de... En fait, c'est des bâtiments qui seraient portés par le Grand Besançon où on fait des bâtiments avec multiples cellules. Et là, on propose, on a mis en priorité 2, alors qu'on n'est pas propriétaire, on est sur une faible surface, mais ce n'est pas le seul cas, il y a d'autres, il y a d'autres secteurs, etc. Et là, on est sur une zone de 0,2 hectare, donc il n'y a pas d'enjeu.

(Discussions croisées)

M. BODIN.- Je suis sur le problème de Thoraïse, je vais en profiter parce qu'il regarde son portable, je vais pouvoir le citer, mais moi, j'ai eu un cas analogue avec Pouilley-Français, c'est-à-dire le Maire de Pouilley-Français plusieurs fois, il y a une zone qui est située derrière le thé dansant, super zone, bien positionnée, rond-point, etc., et à chaque fois je lui ai dit, mais c'était même le cas, acquéreur potentiel, ça rapportera à GBM, et j'ai refusé en disant, mais ce n'est pas dans le schéma des zones d'activités. Simplement, ma crainte, c'est que si on ouvre ce débat-là, c'est qu'on se retrouve avec un certain nombre de maires qui viennent me voir et me dire « *Ah oui, mais je n'ai pas de bureau* » ou je ne sais pas quoi, tu es dans le mauvais secteur. Il faudra qu'on soit capable politiquement d'admettre ça et dire : « *Là, on accepte ; là refuse* ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, attendez, on va se dire les choses si on est d'accord. Pardon, excusez-moi, j'essaie de trouver quelque chose qui pourrait nous amener à un consensus. Si on regarde tout simplement par rapport aux chiffres de tout à l'heure – il faut qu'on soit tous sur la même connaissance des choses parce que sinon on va repartir à minuit et ça ne va pas le faire – déjà, première chose, c'est qu'on n'est pas sur 6,5 hectares, on est sur la moitié si j'ai bien compris, à peu près trois. L'autre question qui était posée par Eloy, c'était dire, la 320-25 est dans les priorités parce qu'en fait elle est déjà viabilisée, on est d'accord ou je me trompe ?

Mme BARTHELET.- Parce qu'elle est propriété de Grand Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Elle est propriété, mais elle est aussi viabilisée. C'est oui ou non ? Non. C'est une question que je pose.

Mme BARTHELET.- Il faudra refaire la route d'accès.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attends, j'essaie d'aller au bout de mon raisonnement. Si elle est cultivée, elle va rapporter beaucoup d'argent à GBM, donc, ce n'est pas viabilisé, donc la question qui a été posée, qu'il a annoncé, c'est que finalement on n'est pas sur le même nombre d'hectares qu'on avait pressentis puisque n'avaient pas été enlevées les zones boisées, il reste 1,8 hectare si j'ai bien compris. Moi, ce que je trouve intéressant dans la proposition qu'a fait Denis tout à l'heure, c'est que dans la programmation qui était faite, d'aller en priorité, non pas on laisse tomber... d'aller sur le 320-25, c'est d'aller peut-être sur la partie haute de celle qui a été présentée à l'écran dont je ne vois pas le numéro, mais ce n'est pas grave.

Ça veut dire que si on peut faire en découpage, c'est-à-dire un premier qui est en AU, alors aidez-moi : immédiat c'est UY, et ensuite la deuxième partie en AUY... 2AU ; il y a un coup un, un coup deux puisqu'on commence par deux et on finit par un. OK ? Est-ce que c'est quelque chose qui est entendable ? On coupe la poire en deux quelque part.

Mme BARTHELET.- C'est-à-dire qu'on inverse là, on inverse la proposition.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est-à-dire que vous voyez ?

(La présidente se rend au tableau)

M. BAULIEU.- Ça se passe à l'écran.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne vous avais vu en perspective, ce n'est pas mal.

Donc, on m'explique que là, il n'y a pas d'assainissement jusque-là, il n'y a pas d'infrastructures jusque-là.

M. MICHAUD.- Je confirme.

M. LIME.- On n'a rien là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là, pour autant, comme on avait considéré qu'il pouvait y avoir une extension, un prolongement naturel vers cette parcelle-là qui nous appartient, mais qui est exploitée par l'agriculture, ça veut dire qu'elle a une certaine qualité agricole. Du coup, celle-ci, on abandonne l'idée qu'elle soit prioritaire, et on fait ce que Denis a proposé tout à l'heure, c'est de construire, puis on le met là, et puis on coupe en deux et on dit que celui-là devient prioritaire... c'est l'autre, donc en 1AU, et l'autre en 2AU qui se fera là. Tout le monde a compris ?

M. JACQUIN.- Et on a moins de voirie à faire, ça coûte moins cher dans l'immédiat.

(Discussions croisées)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais on restitue du foncier à la nature et à l'agriculture.

M. LIME.- C'est ce qu'il faut.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et on a un foncier pour le PAT. On peut même le zapper, peut-être.

M. LIME.- Tout le monde est d'accord ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais alors on fait un tour de table, sans blague.

M. MICHAUD.- Juste après nous être concertés, de loin le secteur serait d'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ça, c'est toi, mais j'ai besoin de savoir. Pour autant, dans la procédure de décision, on est sur un consensus qui est pas mal, non ? Donc, là, vous avez 1 800 mètres carrés jusque-là d'accord, 1 800 mètres carrés, vous prenez les 6 000 mètres carrés, vous les mettez là, c'est-à-dire si vous enlevez 1 800 – 6 000, il reste 1 200 mètres carrés qui est en 2AU, par contre les 6 000 mètres carrés, si on met 1 000 mètres carrés. On ne va pas se mettre à 1 000 mètres carrés près, si on a déjà coupé en deux, tout simplement là, on perd quelque chose sur lequel on a investi quand même. Je ne sais pas combien on a payé.

M. LAROPPE.- En fait, c'est un terrain qui était propriété de GBM, qui devait être rétrocédé à la commune – à l'époque, on n'était pas compétent, je crois. Et après on a fait un échange foncier avec SIDEOPMPC. Le prix de l'époque, je peux vous le trouver, mais je ne l'ai pas en tête.

M. LIME.- C'est agricole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 1 800 mètres carrés jusque-là... Non pas 1 800, 18 000 mètres carrés, pardon 18 000 mètres carrés jusque-là, 6 000 mètres carrés qu'on abandonne et qu'on peut projeter là comme étant la première étape. Et on gagne aussi le fait qu'on classe effectivement en agriculture tout ça, en A. Est-ce que cela vous paraît entendable ?

M. BAULIEU.- Ça convient au secteur.

Mme BERNABEU.- Il y a une logique.

M. MICHAUD.- Il y a une logique. D'un point de vue aménagement, il y a une logique. Et tu l'as dit, il y a une logique parce qu'on est vraiment dans la tache urbaine en plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nicolas et Aurélien, parce que c'est vous... ?

M. BODIN.- Je suis d'accord avec la proposition. Simplement en termes d'aménagement, je ne sais pas comment on réussit à faire une demi-voirie, un demi-assainissement, parce que quand on va...

M. ROUTHIER.- Tu seras obligé de la faire !

M. LIME.- Ce n'est pas du collectif.

M. ROUTHIER.- La voirie, tu es bien obligé de la faire !

Mme LA PRÉSIDENTE.- La voirie, oui.

(Discussions croisées)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien, alors, je pars du principe qu'on va clore ce dossier-là, si je ne vois pas d'opposition. Ça demande un peu de modifications.

M. LAROPPE.- Oui

Mme LA PRÉSIDENTE.- Assez rapides. Vous êtes prêts ce soir ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?

M. FELT.- Attendez, j'ai encore un commentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qu'est-ce que tu as comme question ?

M. FELT.- Un commentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Un commentaire. Fais un commentaire.

M. FELT.- Un commentaire. Avec la solution qui est retenue, ça veut dire aussi qu'on abandonne l'idée du cabinet qu'on a consulté pour faire un village d'entreprises, parce qu'en fait on abandonne la main au privé, donc il n'y aura pas de village.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as raison, très bonne question. On a perdu notre fil et c'est pour ça que je pense que Nicolas a hésité aussi, c'est qu'on a un schéma, quoi qu'on en dise. Il y a bien un schéma artisanal qui a été proposé avec une répartition, contrairement à ce qui a été dit. Je tiens à le dire, personne n'a abandonné aucun secteur. C'est juste que, à un moment donné, les surfaces qui étaient proposées, c'était...

M. LAROPPE.- La question que pose Marcel, c'est : ils sont vendeurs, les propriétaires ? Ils sont vendeurs, les propriétaires ?

M. FELT. - Je sais qu'un artisan qui avait acheté le terrain déjà avant d'avoir déposé son permis, ce permis lui a été refusé. Il est resté avec le terrain sur les bras, donc je crois que comprendre que les propriétaires sont vendeurs.

Mme GAGLIOLO.- Pardon, je n'ai pas compris l'histoire du village d'artisans, Marcel, sur la 320-25, il y a un projet de village d'artisans, c'est ça ? Oui. Et pourquoi on ne pourrait pas le déplacer ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Parce que ça ne nous appartient pas. On ne va pas acheter le terrain, on n'avait pas l'intention d'acheter le terrain. Mais est-ce que c'est une question ? C'est des terres agricoles ? Comme elles étaient en AU, elles coûtent beaucoup plus cher que quand c'était des terres agricoles.

Lorine, comme ce n'est pas des terres agricoles puisqu'en fait c'est des AUY, du coup, elles coûtent beaucoup plus cher que des terres agricoles comme on en a acheté pour la 320-25. Et la question que pose Marcel, c'est est-ce que si on veut être sur une politique publique avec une volonté d'aller sur un village artisans, est-ce que ça implique autre chose ? Une autre décision ? C'est une vraie question.

M. FELT.- Si on entend après que les gens ont fait des culbutes parce qu'on a pris une certaine décision, il faudra qu'on prenne en pleine poire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est quoi la culbute ?

M. FELT.- C'est-à-dire que si ensuite il y a des ventes qui se font des propriétaires, les propriétaires sont toujours plus... S'ils peuvent faire une culbute par deux parce que l'idée a changé. On sera Gros-Jean comme devant.

M. LAROPPE.- Non parce que là, c'est devenu Y, donc ça ne change rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'était déjà du Y en fait.

M. LAROPPE.- Là, elle est déjà valorisée au max.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Regardez.

M. LAROPPE.- La parcelle, elle est déjà valorisée au maximum.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La petite qu'on avait achetée, c'est du Y.

M. LAROPPE.- En fait, tout est Y à l'heure actuelle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et on ne basculerait que la partie basse, là, en A, ou P. C'est quoi P ?

M. LAROPPE.- AP c'est le zonage de Boussières qui est un peu spécial.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel, là, c'est un projet privé. Ça, c'est vrai. Alors là, ça retourne vers Eloy, aussi dans son autorisation à un permis de construire à savoir vers quoi il orienterait cette activité. Ça veut dire que par rapport aux arguments que vous aviez eus jusqu'à présent, dire qu'on avait besoin d'un village d'artisans dans ce secteur-là, ça veut dire qu'en réalité ça pourrait ne pas être ça. Et quand vous prenez aussi, entre guillemets, la responsabilité que ça ne soit pas ça. C'est un risque, oui. Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Je pense qu'on pourra travailler avec les porteurs de projet pour que ça aille dans ce sens-là. D'ailleurs, c'était le sens quand on avait eu la réunion à Boussières, c'était dans ce sens-là où on avait aiguillé les entreprises en leur disant « *Si vous voulez qu'on vous donne aussi les autorisations pour construire, c'est de faire des choses qui soient vertueuses et qui aillent dans le sens de ce qu'on attend* », c'est-à-dire de faire des bâtiments jumelés, de faire du qualitatif. Je pense aujourd'hui que c'est des choses qu'on peut inciter. Je suis désolé, mais on peut mettre aussi une OAP dans ce sens-là sur une zone d'activité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'on peut considérer que dans le cadre du PLUi, là, puisque les OAP, elles doivent s'inscrire dans le PLUi ?

M. LAROPPE.- Elles sont faites, on ne peut pas faire de modif sans. Ça, c'est trop tard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, du coup, on ne peut pas le mettre de PUP non plus, là pour l'instant ?

M. LAROPPE.- Le PUP, c'est après. C'est exceptionnel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Est-ce qu'on peut avoir, allé d'un point de vue moral, je ne sais pas si je peux mettre de la morale là-dedans, mais est-ce que d'un point de vue morale, on peut demander à ce que le secteur s'engage à ce qu'il y ait bien un travail, qu'il y ait une modification qui viendra... Est-ce qu'on peut le demander ?

M. MICHAUD.- Mais j'y tiens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On prend comme conclusion qu'on demande à ce que, dans tous les cas, ça devienne une OAP sur ce secteur-là pour avoir un village. D'accord.

M. MICHAUD.- De toute façon, c'est un souhait de politique générale que l'on a.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais ce ne sont pas forcément les entreprises telles qu'elles le voient quand elles viennent voir le Maire.

M. MICHAUD.- On, mais je le sais bien, mais à un moment donné, on parle de changement de modèle depuis le début du mandat. C'est aussi quand on fait un certain nombre de concessions ou on fait des avancées. Ça marche dans les deux sens. Non, ça me pose aucun problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord, on a créé un courrier qui dit qu'on a conclu que nous allions vers une modification – qui va faire se jeter par la fenêtre l'ensemble du service urbain, parce qu'il faut que ça se fasse vite. Et que par contre, dans le courrier, la décision, il est bien dit qu'on demande à ce que le secteur accepte qu'il y ait ensuite à nouveau modification qui aille vers une OAP. On est d'accord ? OK. Thoraise.

M. MICHAUD.- Merci.

M. LAROPPE.- Thoraise, on va à 1 km au nord. Parce qu'en fait, on est sur le sud de Thoraise, juste à côté de PMPC. Il y a littéralement 1,1 kilomètre.

Les deux zonages à gauche, c'est le zonage en vigueur à l'heure actuelle dans le PLU de Thoraise. Le UY en bleu que vous voyez, c'est la scierie ; le rose, c'est l'espace que vous voyez, secteur qui est aujourd'hui déboisé, sur lequel il y a un projet d'entreprise artisanale ; et le UE, c'est l'équipement, c'est l'écocentre, c'est la déchetterie. Voilà pour le zonage actuel.

Sur la diapositive suivante, c'est la même chose. Je vous fais la rétrospective des réunions. Il y a eu une réunion le 28 juin, dans lequel les sujets de Boussières et de Thoraise ont été traités indépendamment l'un de l'autre. Le contexte, c'est que c'est une surface totale de 2,5 hectares, parce qu'on a pris tous les espaces et en l'occurrence ce n'est que sur la partie Notre-Dame-du-Mont.

M. MICHAUD.- En fait, c'est le chemin, déjà, il n'est pas à la bonne place. En fait, c'est sur cette partie-là. Là, il y a un espace qui reste boisé de toute façon, on vient ici à la pointe, en fait on est à peu près comme ça, voilà. On est sur à peu près 1,5 hectare.

M. LAROPPE.- Il y a eu un reclassement en zone N qui a été proposé et voté par tout le monde. Et nous l'avons reclassé en zone N dans le PLUi suite à ce COPIL. Je tiens à le dire parce que ça ne sort pas du chapeau.

Le projet concerne l'extension de la scierie en zone AU. Il y a eu un travail sur les questions de viabilisation sur le sujet. Si la zone est consacrée à l'extension de la scierie, la viabilisation ne se pose plus dans les mêmes termes. Il est proposé de caler au mieux le foncier aux besoins de la scierie (permis de construire à venir). À ce moment-là, les membres du COPIL décident de limiter l'ouverture de la zone AU aux seuls besoins exprimés et optimisés de la scierie et de la déchetterie qui sont à venir. 28 juin 2024, tout le monde avait voté ça.

Dans le PLUi, il est proposé conformément au COPIL de mettre l'écocentre en NE, c'est du naturel équipement, c'est pour la déchetterie. C'est un truc un peu spécifique. L'AUYI pour la scierie puisque là pour le coup, c'est adapté, et faute de définition des besoins de la scierie CORNE SAS, étant donné qu'il n'y a pas eu de PC déposé suite au 28 juin, le classement a été prévu en zone N du boisement qui a été envoyé à la commune. Voilà, j'ai fini. En fait, j'ai fait le tour.

Donc, nous dans le PLUi, on a remis en zone N puisqu'il n'y avait pas de PC. C'est ce qui avait été convenu suite au COPIL, pour la scierie.

En fait, je trouve ça super bien qu'on ait ce débat ce soir, mais pour vous dire franchement, je trouve qu'il arrive super tard. Enfin, je comprends qu'on ne soit pas d'accord, il n'y a pas de souci, mais il y a eu un COPIL le 28 juin qui dit expressément « *Les membres du COPIL décident de limiter l'ouverture de la zone AU aux seuls besoins exprimés de la scierie ou de la déchetterie qui sont à définir* ». Il n'y a pas de permis qui est déposé, donc on reclasse en zone N. On fait le truc. Après, je peux comprendre qu'il y ait d'autres besoins qui émergent ou quoi que ce soit, pas de souci, mais je trouve que ça arrive un peu tard.

Mme GAGLIOLO.- 28 juin 2024 !

M. LAROPPE. - 28 juin 2024, c'était il y a un an.

M. MICHAUD. - Attends, on ne peut pas déposer un permis sans avoir les autorisations en matière environnementale, etc. Aujourd'hui, il y a toute la démarche qui a été... Je l'ai toujours dit que cette zone, il fallait la maintenir en 1AU... enfin, en UY. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis. Je le dis depuis toujours.

Aujourd'hui, les autorisations environnementales, comme on l'a écrit dans le courrier, elles sont purgées ; le permis d'aménager va être déposé. Donc, de toute façon, c'est... C'est comme la zone de Pirey, c'est un coup parti ; c'est comme Pirey, c'est un coup parti, c'est pareil.

Tenez compte, aussi, posez-vous la question s'il y a beaucoup de communes qui étaient prêtes quand on a installé l'écocentre ici à les accueillir ? Posez-vous la question. Honnêtement, posez-vous la question. Et donc on a un écocentre, on a la possibilité, on a une zone d'activité qui est proposée à proximité d'un écocentre, de pouvoir travailler avec l'écocentre. En matière de déchets en circuit court, je pense qu'on est parfaitement bien.

Le projet tel qu'il est imaginé aujourd'hui est porté entièrement par le privé. Y compris tout ce qui est aménagement, voirie, c'est entièrement porté par le privé.

L'assainissement, c'est un assainissement individuel sur cette parcelle-là.

J'ai demandé au porteur de projet de faire des bâtiments du type qu'on cherche, c'est-à-dire qu'ils soient des bâtiments en continuité, qui puissent recevoir plusieurs cellules, qu'on mutualise à l'intérieur tout ce qui est possible de mutualiser, de faire de la production d'énergies renouvelables, et également de prévoir les modes doux, y compris une piste cyclable.

Donc, on est sur un projet qui, à mon avis, va plutôt être exemplaire. J'en ai tellement demandé que le porteur de projet me dit que je pousse un peu. Mais bon, on arrive à quelque chose qui va être extrêmement vertueux. C'est ce qui compte aussi.

Et puis on est sur quelque chose qui est en continuité de la zone.

M. BODIN. - Sauf que l'activité économique est une compétence d'Agglomération. Là, tu délivres un certificat d'urbanisme opérationnel que tu as écrit en avril avec Marcel, avec Catherine. On découvre ça, le temps que le PLU soit validé, etc., ça va se faire. Simplement à un moment faut qu'on ait des règles du jeu entre nous, parce que globalement avec Yves MAURICE c'est le même problème, quasiment le même truc. Déjà un 1, il me consulte, 2, on lui dit non.

M. MAURICE. - Et je vais te reconsulter.

M. BODIN. - Dès demain.

M. LAROPPE. - Sur ça, les membres du COPIL, on les a cités tout à l'heure. Jean-Paul, tu étais dedans, tu as voté, on a tous voté la même chose sur ce dossier. On a dit qu'on est OK à l'ouverture, de la maintenir en AU si la scierie a besoin de s'étendre. Parce qu'en fait, on ne va pas demander à une scierie de se déplacer. Sauf qu'entre-temps, le projet, il faut le dire très ouvertement, le projet a changé. Là, ce n'est pas pour la scierie qu'on fait la zone, ce n'est plus pour la scierie.

M. MICHAUD. - C'est des activités connexes à la scierie. Aujourd'hui, on n'a pas la possibilité d'étendre la scierie en elle-même. Ça demande des autorisations environnementales qui sont tellement compliquées. Mais on a besoin d'activité, ils ont besoin... Aujourd'hui, il y a un vrai souci au niveau des débouchés, et on a besoin de conforter l'activité. C'est la dernière scierie du coin.

M. LAROPPE. - C'est juste qu'en termes de process, ça passe par les ZAE. Et je comprends et on peut parler de...

M. MICHAUD. - Je n'ai jamais été entendu.

M. LAROPPE. - On peut parler de Pirey, si tu veux, il n'y a pas de problème. Mais en fait, dans ce cas-là, tous les maires qui sont autour de la table, ils y vont à l'opportunité tant que le PLU n'est pas validé, et puis envoyez vos zones AU maintenant, je vous le dis ouvertement, profitez-en, c'est maintenant qu'il faut le faire. Après c'est fini.

Je trouve que, honnêtement, sur Boussières, je comprends la position du secteur sur le sujet, vraiment, je ne le dis pas pour faire des flagorneries ou je ne sais pas quoi. Je comprends la position. Je peux comprendre qu'ils n'aient pas été contents. Je regrette juste que ça ne se soit pas fait un peu plus tôt.

On a envoyé les documents à Thoraise, on en avait parlé, dans ta commune ensemble, on savait que ça allait repasser en zone N étant donné qu'il n'y avait pas de projet propre à la scierie qui a été mis. Et avant le PLUi, c'est fait parce que tu es dans ton bon droit étant donné que le zonage actuel est constructible, et du coup c'est une entorse au PLUi étant donné que nous, on va être bloqués puisqu'on va mettre une zone N alors qu'il y aura déjà un projet dessus. Moi, ça me gêne un peu. Après, ce n'est pas pour pinailler, il y a un hectare, je veux dire, ça ne va pas changer la face du monde. C'est juste qu'en termes de process, il y a des communes qui ont attendu, qui perdent des terrains parfois sur lesquels elles sont propriétaires, parfois pas. Et je trouve que ça, ce n'est pas l'idéal, mais voilà, ça ne va pas changer la face du monde. Mais je trouve qu'en termes de process ce n'est pas l'idéal. Je te le dis comme je le pense.

M. MICHAUD.- Aurélien, tu le sais très bien que je me suis toujours exprimé pour que ces terrains soient maintenus. Je n'ai jamais été entendu. J'ai joué le jeu. Je vous l'ai dit, il y a certains... J'ai joué le jeu, j'ai voté par solidarité. Je vous l'ai toujours dit, je l'ai toujours affirmé. Donc il arrive un moment effectivement où on arrive à un blocage. Mais si personne ne veut jamais rien entendre, forcément qu'il arrive un blocage à un moment donné.

M. LAROPPE.- C'est juste, on va revenir sur le fond du dossier parce que ce qui est intéressant, c'est le fond du dossier, ce n'est pas les points de vue de chacun. Les deux zones dont on parle ce soir, elles sont à 1 kilomètre l'une de l'autre. On est en train d'ouvrir 1,8 hectare à Boussières et on rouvre une deuxième zone à 1 kilomètre à côté pour faire grosso modo la même chose. Donc, en fait dans ce cas-là, on revient sur une politique communale ou chaque commune fait son truc, et moi c'est ça qui me gêne. Là je viens en tant que représentant du Vice-Président de l'Agglo, je pense avoir une vision de l'Agglo. Je pense qu'il faut que le secteur sud-ouest ait sa solution artisanale et elle l'a, via Boussières et à 1 kilomètre près, on recale une zone artisanale alors qu'elle est littéralement à vol d'oiseau, elle est à un kilomètre, 1 130 mètres exactement, j'ai regardé tout à l'heure ; 1 130 mètres. C'est quoi en voiture ? C'est une 1,5 minute. En vélo, je pense que c'est une minute, en pédalant un peu vite, ça descend (*Rires*).

Mais non, mais ce que je veux dire, c'est que tant que le PLUi n'est pas validé... Parce que je reprends, c'est Gabriel qui m'avait dit en début de mandat, j'avais échangé avec lui, je ne connaissais pas, et Gabriel m'avait dit que ce qui fait corps d'une organisation communautaire, c'est les questions de vision d'ensemble du territoire via l'urbanisme.

Là, quand on fait... chacun fait son truc dans son coin, on ne fait plus corps sur l'urbanisme. Et chaque commune fait son projet, et je trouve que ce n'est pas l'idéal. Ce n'est pas ma faute. J'aurais mieux fait de me taire et dire faites comme vous voulez. Si j'ai un vote dans 10 jours, je n'ai pas d'emmerde. Je préfère dire ce que je pense parce que je pense qu'il faut qu'on voie l'Agglomération et la solution pour le sud-ouest, elle est sur les 1,8 hectare sur Boussières. C'est mon point de vue.

M. MICHAUD.- Non, on ne fait jamais de compromis.

M. LAROPPE.- Tu ne peux pas me dire que je n'ai pas fait de compromis.

M. MICHAUD.- Mais je ne te parle pas.

M. LAROPPE.- J'ai fait 4 ans de compromis.

M. MICHAUD.- Non, je ne parle pas de toi. On ne fait jamais de politique ici. On ne fait jamais de compromis.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quel rapport ?

M. MICHAUD.- Non, non. Mais par rapport à ce que dit Aurélien. Non, mais on va... De toute façon, c'est un coup parti.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors ça par contre, c'est un mauvais argument.

M. MICHAUD.- De toute façon, c'est...

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un mauvais argument.

M. MICHAUD.- Mais oui, mais c'est un mauvais argument. Mais c'en est un.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un très mauvais argument parce que, alors là, par contre, en quoi c'est un coup parti, parce que ça a été déboisé ? Parce que ça pose la question, ça pose la question du déboisement.

M. MICHAUD.- Mais il y a les autorisations qui ont eu lieu. Les autorisations ont été demandées, elles ont été délivrées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Elles ont été délivrées par qui ?

M. MICHAUD.- Par les autorités environnementales.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De pouvoir ?

M. MICHAUD.- La DREAL a délivré l'autorisation de déboiser, elle a donné l'autorisation de défricher. On est sur une zone aujourd'hui au PLU de Thoraïse qui est toujours en vigueur, il me semble.

M. LAROPPE.- Je suis d'accord. Tu as raison. Juridiquement, tu as raison Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Juridiquement, j'ai raison.

M. LAROPPE.- Oui, mais on porte un document d'urbanisme qui décline des hectares sur tout le monde. Et donc du coup, je vous le dis, mais dans ce cas-là, allez-y, claquez vos hectares maintenant et claquez-les. C'est-à-dire que là on perd la vision de dire on fait Agglo et chacun fait son... Faites votre truc dans votre coin. Faites votre truc dans votre coin.

M. MICHAUD.- Pourquoi je n'ai jamais été entendu ?

M. LAROPPE.- Mais parce que le secteur, je considère...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, excuse-moi Aurélien, mais je pense que Nicolas peut apporter aussi, et Catherine et tous ceux qui sont dans le comité de pilotage des zones d'activités peuvent tous dire qu'effectivement il y a eu une volonté politique d'aller sur une répartition des zones d'activités et des zones artisanales avec des villages artisanaux et qu'il y a une vision globale. C'est d'ailleurs l'essence même d'un SCoT ; c'est l'essence même d'un SCoT ! Ce qui est remarquable ce soir, c'est que ce détricotage que pourrait amorcer une décision comme celle-ci, c'est le détricotage aussi même d'une vision globale d'un SCoT ! C'est ça qui est posé aujourd'hui, ce soir.

M. MICHAUD.- J'ai l'impression que vous avez compté là-dessus. C'est quand même incroyable. Là, franchement, d'un point, et je peux vous dire une chose, c'est que par rapport aux zones d'activités, on m'a demandé d'écraser sur un certain nombre de choses. Je l'ai fait. Je l'ai fait, j'ai accepté un certain nombre de choses. Non, non, mais je ne vais citer personne. Mais franchement, je suis dans – et Aurélien le sait parce que j'en ai échangé avec lui sur certaines choses, je n'en dirai pas plus –... Mais franchement, là, je crois qu'il ne faut pas pousser non plus. Franchement.

Mme BARTHELET.- Tu m'as demandé d'intervenir. Je peux dire qu'effectivement, ces COPIL, je pense que je n'en ai raté aucun, il est vrai que c'est un sujet qui est revenu. Comme depuis le début, on a senti qu'on avait fait une erreur sur Mamirolle, le sujet du sud-ouest est assez vite arrivé. On a géré la difficulté avec nos moyens et elle est revenue rapidement cette difficulté sur le sud-ouest. On y est allé par étapes à chaque fois dans le processus, tout été rappelé. On ne va pas refaire l'histoire en soi, mais on peut se dire qu'entre nous, malgré tout, on a essayé de trouver des solutions. Elles sont difficiles à apporter à tout le monde, mais on a convenu qu'effectivement, sur le sud-ouest quand on reprend, en fait, ce qu'on avait validé en 2019 dans le schéma des activités 2019, on a validé la même chose en 2022 après quelques années de travail, en enlevant sud-ouest. En gros, c'est ce qu'on a fait. Honnêtement, c'est à peu près ça.

On est revenu sur cette idée de réintégrer nord-est sud-ouest avec des études, avec plusieurs choses.

Sur le cas particulier de Thoraise, il est vrai que Jean-Paul s'est exprimé à chaque fois – on peut lire dans les comptes rendus – sur le fait qu'il pense qu'il y allait avoir soit une extension, et tu l'as rappelé Aurélien, on ne va pas faire comme si on découvrait le sujet ce soir non plus comme si on en était surpris.

Il est vrai que les services nous ont demandé de nous dire à chaque fois en reprenant le compte rendu, voilà ce qui se passe en tant qu'élus responsables, que répondez-vous à la commune qui délivre un certificat d'urbanisme et qu'on a rappelé ce qu'il y a dans les COPIL. On est bien obligé de faire ça et on t'a envoyé ces courriers et on a reprovoqué des COPIL. Et le dernier, un peu comme on a fait un Bureau-Débats, on l'a fait en COPIL où ça a été dit Jean-Paul, tu comptes l'exprimer, ce n'est pas une forme de village d'artisans, mais en tout cas c'est quelques petites entreprises qui vont venir et ces types menuiseries, etc. On t'a demandé de renvoyer des éléments, ce que tu as fait, me semble-t-il. Enfin, je n'ai pas été destinataire, mais je pense que vous les avez eus sur ce qu'il y aura autour de cette zone d'activité, que ce sera moins grand que prévu, etc., sur le tènement. Mais il est vrai qu'entre ce qui était écrit, là il est vrai, de dire, je ne sais plus si on avait dit un PC ou visiblement, si c'est écrit, c'est que c'est probablement ce qu'on avait dit, je ne veux pas dire l'inverse. En tout cas, le projet, il a été expliqué à plusieurs reprises. On n'est pas au stade du PC, mais on est au stade d'une avancée puisqu'il y a eu, je crois, un CU de délivré. Je crois que le Maire n'a pas caché qu'il avait vendu les terrains, qu'il a fait ce qu'il faut et en gros, pour s'assurer que ça aboutisse avant la fin, parce que c'est un document opposable.

Donc, certes, je conviens que Jean-Paul aurait pu activer un sursis à statuer. Il a fait un choix qui est différent. Et maintenant on se retrouve dans une situation qui n'est pas confortable, mais qui n'est pas non plus surprenante parce que je crois qu'on s'y attendait quand même. Et qu'on est resté campé sur la position « On n'a pas de PC », on n'a pas le PC, mais on n'en est pas loin puisque visiblement, vu que les... le permis d'aménager de cette zone, puisqu'il y a les autorisations qui ont conduit à te demander pour pouvoir aboutir à cette délivrance d'autorisation d'urbanisme qui reste la responsabilité du Maire.

Donc maintenant, il y a 1 hectare, est-ce qu'il faut qu'on y passe la nuit. Il me semble qu'on peut le réintégrer. Mais je crois aussi que le PLUi c'est vraiment demain, c'est le mois de décembre, il faut... Je ne pense qu'évidemment personne ne va pas encourager d'autres collègues d'ici le vote à faire des bêtises.

M. LAROPPE. - Je rappelle juste ce que j'ai dit au début et ce qui a été dit dans le COPIL. Je ne suis pas contre cette zone, mais il faut qu'il y ait un lien, un lien clair avec la scierie qui est à côté, et là on ne sait pas ce qui va se passer. Donc en fait, ça va faire presque concurrence au projet de Boussières qui est à 1 kilomètre plus bas parce qu'il y aura deux zones artisanales à 1 kilomètre d'écart. Parce qu'au début, quand on a discuté le 28 juin, et c'est pour ça, je suis ouvert à la discussion. Au début, on se dit qu'on déclassé. Ensuite, tu dis que la scierie a besoin d'extension parce qu'elle a un besoin d'un nouveau projet. Au final, elle n'a pas besoin d'extension, c'est pour faire un projet d'artisans. Il y a un projet d'artisans à 1 kilomètre à Boussières.

Je suis favorable à répondre aux artisans, mais pas favorable à créer des zones artisanales partout. Voilà, je te dis, j'aurais eu meilleur temps de ne rien dire et de faire valider le truc. Je préfère qu'on soit très honnête et qu'on reprenne le process et que s'il y a une réflexion d'extension, il faut vraiment que ça soit lié à la scierie CORNE.

M. MICHAUD. - C'est bien l'intérêt de la chose, c'est effectivement d'avoir des entreprises connexes. Je vous ai parlé d'un charpentier qui viendrait s'installer sur la zone parce que, aujourd'hui, il est dans Thoraise.

M. LAROPPE. - On n'est pas propriétaire, on n'a aucune vérification de qui va venir s'installer.

M. MICHAUD. - Mais enfin bon, si on part de ce principe, à ce moment-là, sur aucune des zones où on n'est pas propriétaire, on ne sait pas qui va venir s'installer. Je veux dire, c'est la règle en général, mais bon...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et du coup, il n'y a plus de règle. En fait, si on raisonne comme ça, c'est qu'il n'y a plus de règles. En fait, c'est ça la question qui est posée ce soir. Avons-nous une règle ? C'est ça la question du soir. C'est : avons-nous une règle ?

Mme BARTHELET.- Pour le coup, c'est revenu plusieurs fois dans les COPIL avec ces arbitrages. On n'a pas fait ça sur d'autres zones.

M. LAIDIE. - Moi, il y a quelque chose qui me heurte, la logique, elle est cohérente, je ne remets pas ça en cause. C'est plus un problème de fonctionnement entre nous et de respect des engagements qu'on peut prendre les uns envers les autres. J'ai entendu Yves, ça fait trois fois qu'il le dit très discrètement, il va peut-être déposer ses dossiers. Mais quelque part, ça me heurte parce que c'est tout aussi cohérent ce qui aurait pu se passer chez Yves que ce qui va se passer à Thoraise. Et je ne veux pas juger de l'opportunité de l'un ou de l'autre. C'est juste une question de principe et de comportement, et de mode de fonctionnement et d'équité qu'on doit avoir les uns avec les autres. Et là, je suis heurté.

M. MAURICE.- Ce que je lui ai dit, je ne le ferai pas, puisque j'ai eu des explications qui ne me vont pas. Mais je les accepte dans le cas de l'ensemble. C'est ça.

M. LAIDIE. - Mais ce n'est plus entendable maintenant puisque chacun fait ce qu'il veut.

M. MAURICE.- Mais enfin, il y a un moment donné, il faut être solidaire aussi.

M. LAIDIE. - Oui, il faudra être solidaire. Mais la solidarité, ce n'est pas à géométrie variable selon.

M. MICHAUD.- Mais attends, je ne comprends pas ton intervention là. Je ne comprends pas bien ton intervention. Tu n'as pas manifesté un certain nombre de choses en demandant...

M. LAIDIE. - Si bien sûr, et même pas pour moi, pour mon secteur, effectivement. Simplement, ce qu'il me semble, c'est qu'il y a des décisions qui sont prises, on se base sur des décisions qu'on remet en cause aujourd'hui. Très bien, on peut discuter, ça ne me gêne pas. La concertation, le débat, ça me va très bien, j'en suis favorable. Sauf qu'à même cas de figure, même réponse et même traitement. Et je trouve ça particulièrement injuste pour le territoire et la commune d'Yves, et pour Yves, qui pose les mêmes problèmes que toi, mais qui respecte les réponses et qui ne va pas au-delà, et qui ne force pas un coup parti alors qu'on sait très bien que les COPIL se sont positionnés. C'est tout ! C'est tout !

Après, l'opportunité de ton projet me va très bien, mais ce n'est pas parce que tu n'as pas entendu la réponse que tu attendais que forcément, tu dois passer par la fenêtre parce qu'on t'a interdit de rentrer par la porte. C'est en tout cas la compréhension que j'ai du dossier, et je crois qu'on se doit ce respect mutuel des engagements qu'on prend. C'est juste la question du principe qui me heurte. Et en effet, je crois, de principe, en tout cas c'est mon mode de fonctionnement. Et là je ne me retrouve pas dans ce que j'entends, même si ce n'est qu'un petit hectare, même s'il y a une cohérence, je le reconnais, sur la... Mais à la limite, si on veut parler de cohérence, on installe un menuisier aussi à Boussières, il y a 1 kilomètre. Ce n'est pas incohérent non plus, mais ça peut être très bien à Thoraise. C'est plus sur la façon de forcer les choses que je suis heurté.

M. MICHAUD.- Mais je viens d'expliquer, et vous m'avez tous entendu depuis le début, dire qu'il fallait maintenir ce tènement en zone AUY. Depuis le début, j'ai dit et répété que j'avais voté le schéma des ZAE, bien que cette zone ne soit pas dedans, par solidarité et parce que je ne voulais pas bloquer. Et aujourd'hui, quand j'entends ce que tu dis là, je vais te dire, tu me reproches le manque de solidarité.

M. LAIDIE. - Non !

M. MICHAUD.- Non, non, mais vas-y doucement s'il te plaît. Non, non, mais ce n'est pas moi qui ai élevé la voix.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, tu l'élèves très souvent.

M. MICHAUD.- Là en l'occurrence, je ne l'ai pas élevée, je crois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si. Tu as une variabilité du ton.

M. MICHAUD.- J'ai une voix qui porte effectivement. Je suis mis en accusation, donc il me semble que j'ai le droit de répondre, c'est la moindre des choses.
La réponse, elle était déjà venue avant. Simplement, je n'ai pas été entendu. Ma foi, il arrive à un moment où les choses... Le mécontentement, il s'exprime, c'est tout. Point.

M. LAROPPE.- Je comprends la position que le Maire peut avoir et défendre pour sa commune. Je n'ai pas de sujet avec ça. Je viens de vérifier, toutes les communes ont déclassé des hectares. Toutes.
Nous, quand on discute sur Thoraise, l'hectare qui est déclassé, c'est celui-là. Ce qui veut dire que là, si tu le fais, on va être obligé de modifier dans le PLU parce que de toute façon ça sera anticipé, donc on va remettre une zone N alors qu'il y aura des gens dessus, on va la changer. Si c'est fait. Et en fait, tu te retrouves où tu auras gardé toutes les zones.

M. MICHAUD.- Non, il y a 3 hectares.

M. LAROPPE.- OK, tu auras déclassé deux micro-morceaux sur le sujet alors qu'on aura eu une comptabilité dans les communes d'engagement de déclassement. Enfin, là, j'ai la sensation de me faire court-circuiter parce que l'engagement de déclassement, on ne peut plus le tenir puisque si le projet est fait avant, on va être obligé de reclasser en constructible. Alors que l'engagement sur le... Je ne parle pas des zones d'activités économiques, je parle vraiment du PLUi, c'était de dire sur Thoraise, on déclasse cette zone, c'est la discussion qu'on avait eue, après...

M. MICHAUD.- Je suis contre le déclassement de cette parcelle et vous savez. Et puis maintenant, vous votez. Vous avez entendu mes arguments, voilà, et puis c'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nathan.

M. MICHAUD.- J'entends, bien quand il s'agit de Thoraise, il y a des arguments qui – et de moi je suppose – sont développés par certains qui sont beaucoup plus forts. C'est bizarre.

M. SOURISSEAU.- Je voulais juste intervenir en réaction parce que je ne suis pas membre des COPIL et des discussions, et c'est un dossier que je maîtrise naturellement moins. Pour autant, j'observe depuis tout à l'heure, et effectivement je partage les positions qui ont pu être exprimées, en particulier par Aurélien ou par Frank, à savoir que j'ai le sentiment ce soir, Jean-Paul, que l'expression que tu portes, c'est effectivement bien davantage celle du Maire de Thoraise que celle du Vice-Président à l'aménagement du territoire, et j'ai un peu de mal avec cette logique de, comment dire, de revendications jusqu'au bout et de non-respect, en quelque sorte, de règles du jeu collectives et d'un projet d'Agglomération global qui me semble qu'on devrait pouvoir défendre collectivement. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième, c'est qu'on a fait le parallèle avec Boussières. Il est vrai que, en regardant rapidement, je trouve que la version qu'on a faite sur Boussières est intéressante, y compris dans une logique de tache urbaine, de continuité. Et tu étais d'accord avec moi là-dessus, Jean-Paul, tu l'exprimais à l'instant.

Je trouve que quand on regarde, mais à nouveau, je suis plus éloigné du dossier, mais c'est plutôt le géographe qui parle là, quand on est sur cette zone-là, sur Thoraise, il y a quand même cette proximité immédiate aux espaces naturels qui fait que quand on sort de la logique communale et qu'effectivement on reprend la logique globale d'aménagement du territoire à l'échelle d'une Agglo, il me semble que les décisions qui ont été prises sont plutôt logiques sur le fond. C'est le sentiment que j'avais et que je voulais livrer à la discussion.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, je le dis, la question qui est posée, c'est que là, on sort des règles complètement. Je le dis, on sort des règles complètement, ça interroge parce que ça ouvre beaucoup de choses. Nicolas, tu es d'accord avec moi ?

M. BODIN.- Ah oui, oui !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Complètement. Donc, je trouve que ça veut dire qu'il y a quelque chose d'extrêmement important qui est en train d'être...
Donc, je vais être obligée de soumettre au vote, on est bien d'accord ?

M. BAULIEU.- Il y a une chose qui m'ennuie sur ce dossier. Donc, en attendant, tout ce qui est dit et puis ce qu'on a pu entendre au fur et à mesure sur ce dossier, je pense assez que je dissocierais la question de multiplier les zones. Il est vrai qu'il était important qu'on arrive à une solution pour doter le sud-ouest et également d'une capacité de développement artisanal, ça me paraissait donc indispensable. Et s'il y a un impératif, je laisserai entendre une conversation sur Thoraise, c'est de préserver les capacités d'évolution de la scierie, parce que tu l'as dit tout à l'heure, Aurélien, c'est le genre d'entreprise, tu ne la délocalises pas, tu la fermes, tu la laisses.

M. LAROPPE.- Exactement.

M. BAULIEU.- Et sur ce point-là, je reçois 5/5 les observations de Jean-Paul.

Après, démultiplier les zones, ce n'est pas ce qu'on a fait partout, et autour de la table, il y en a qui se sont exprimées. Tu le sais mieux que moi, Jean-Paul, c'est du bois, les hectares qui ont été déclassés en zones économiques ou en zones d'habitat. Par contre, on en connaît un particulièrement autour de la table, il y en a des paquets, des paquets d'hectares. Mais par contre que sur Thoraise on veille à préserver un périmètre d'évolution de la scierie, ça me paraîtrait être une sage mesure. Elle est à mi-chemin entre les deux choses qui sont évoquées, mais ça me paraîtrait responsable.

Mme BARTHELET.- Et pour le coup, c'est comme ça qu'on a dit. C'est pour ça que j'insiste, ce dossier-là n'est pas comme les autres parce que comme Pouilley-Français, on en a parlé une fois, celui-là est revenu trois ou 4 fois dans les COPIL, comme est revenu Noret 2 et Boussières, les autres, on n'en a pas parlé. Voilà, ça limite à plusieurs reprises. Je suis désolée, ce n'est pas une histoire de faire l'un contre l'autre, justement, mais on y est revenu parce qu'on a pensé au développement de la scierie, etc.

On était heurté, et c'était le travail qui a été fait par les services en amont sur le foncier, par rapport au côté naturel de la zone. Et le travail a été fait aussi derrière. Donc, c'est ça qu'on avait dit, il faut probablement circoncire, et c'est ce qui a été fait d'enlever une partie qui est plus difficile à aménager, le projet est moins ambitieux que le départ. Et je sais aussi qu'il y a des efforts qui ont été faits de ce côté-là, et le coût, visiblement ne va pas revenir à Grand Besançon ; le coût d'aménagement ne reviendra pas à Grand Besançon. C'est une bonne nouvelle aussi.

M. BAULIEU.- Mais pour le coup, je ne m'arrête même pas à cet aspect-là. C'est une question tout simplement de préservation d'une activité dont on reconfigure les choses. Et encore une fois, une activité qui se raréfie, pas que sur notre territoire, la région, qui est de viabilité incertaine. Donc, si on veut lui donner une chance de pérennité, il faut prendre les dispositions pour. Mais, dans ce cadre-là, il faut dissocier ça d'une idée de dire qu'il y a d'autres entreprises qui vont venir. Ce qui a été dit, il est vrai qu'un charpentier qu'il soit installé à Thoraise ou qu'il soit installé à Boussières, ça ne change pas la face du monde. Comme je le dis maintenant, sur mon secteur, je disais à la Présidente, elle me charriait tout à l'heure sur les zones dans notre secteur, je disais heureusement, on a Pirey. Si on a un artisan à Serre qui doit s'installer, il y a Pirey, il est bien, il est à 1,5 kilomètre – tu calcules précisément Aurélien, dis-moi –, c'est en ça qu'on a les réponses. Mais, là, sur Thoraise, on a une responsabilité à l'égard de la scierie, et puis qu'on ne dise pas à la fin du débat que c'est mon cousin, je ne le fréquente pas du tout. C'est le cousin à Patrick CORNE, etc.

M. MICHAUD.- Des CORNE, il y en a quelques-uns sur le territoire.

M. BAULIEU.- Il y en a quelques-uns sur le territoire. À toutes fins utiles. J'indique ça.

M. LIME.- Si on est dans cette logique-là, ce que tu es en train de dire, c'est qu'il ne faut justement rien faire à côté de la scierie ?

M. BAULIEU.- Préserver, si bien que le trait soit plus... que le trait soit poussé pour.

M. LIME.- Parce que même si le projet est intéressant, je ne connais pas, et qu'il faut surtout ne rien faire à côté. Si on veut qu'un jour, dans un an, 10 ans ou 20 ans, la scierie puisse s'étendre, si on fait quelque chose d'autre, la scierie ne pourra plus s'étendre.

M. BAULIEU.- Qu'il n'y ait pas autre chose, mais qu'il faut qu'on ait un découpage qui le permette.

M. LIME.- C'est ça le problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce que dit Gabriel, c'est que, en fait, aujourd'hui, une scierie, le modèle économique, pour qu'elle survive, c'est qu'elle ne va pas pouvoir rester à cette taille-là. Mais la question que tu poses, je ne vois pas la proposition, puisqu'il n'est pas question, me semble-t-il, ce qui ressort, ce n'est pas une question de voir arriver d'autres entreprises autres que celles de l'extension de la scierie, mais comment ça se traduit réglementairement ça ? Moi, ce que je vois, c'est qu'il peut y avoir du N aujourd'hui et puis on voit après. Et le N, on sait très bien tous autour de la table, on n'est pas tous...

Mme BARTHELET.- Pardon, mais en changement de zonage, passer de N à autre chose, c'est une révision du PLUi, ce n'est pas une modification, c'est vraiment la révision du document complet.

(Discussions croisées)

M. BAULIEU.- J'ai effectivement exprimé un point de vue. Je m'adresse à Aurélien puisque c'est le spécialiste, je soumetts un point de vue sur un plan politique, mais sur la déclinaison administrative, y compris concurremment avec les initiatives que prend Jean-Paul mais je ne sais pas comment ça peut se gérer. Mais je souhaiterais qu'on arrive à un compromis ce soir qui soit celui-là. Pour trouver la traduction, je ne sais pas la donner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai un élément réglementaire qu'on me souffle, c'est qu'une déclaration de changement de projet, c'est une déclaration qui peut effectivement, sans que ce soit une révision complète du PLUi, intervenir. Donc, réglementairement, c'est possible. Donc là, aujourd'hui, si on classe en N, il peut y avoir cette transformation. Je parle de règlement, là, aujourd'hui. Si on a cet objectif-là. Donc, c'est possible sans que ça fasse la révision complète du PLUi.

Mme BARTHELET.- Ça s'appelle comment, une déclaration... ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une déclaration de projet.

(Discussions croisées)

Mme TALON - Directrice Urbanisme Planification.- Effectivement, aujourd'hui le champ d'application des révisions lorsqu'on touche une zone naturelle, les raisons, c'est une révision. Ce que j'essayais de souffler, c'est que la loi de simplification de l'urbanisme qui vient d'être adoptée, promulguée, passe maintenant par voie de modification systématique. Donc, ça a été allégé, mais il faudra toujours justifier de l'intérêt général du projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est encore plus allégé qu'avant. D'accord.

Mme TALON - Directrice Urbanisme Planification.- Il n'y a plus besoin de passer par une révision systématique parce qu'on touche à une zone naturelle.

M. BAULIEU.- Ça veut dire, sur un plan pratique, je m'inscris dans le raisonnement que j'avais précédemment, qu'on ait un espace permettant le développement de la scierie. Cet entrepreneur a une intention de ce genre. Avec le mécanisme, là, qu'on est en train d'évoquer, c'est quoi, le délai ?

Mme TALON - Directrice Urbanisme Planification.- Le délai, il faut constituer le dossier. Après, c'est...

M. BAULIEU.- Essayons d'être pragmatiques à tous égards.

Mme TALON - Directrice Urbanisme Planification.- Pragmatiquement, ce n'est pas un emplacement réservé pour une activité publique, c'est pour une entreprise, on réserverait les besoins des terrains fonciers pour l'extension d'une entreprise privée, voilà. De même que tout à l'heure, on a dit qu'il faudrait faire une réorientation d'aménagement et de programmation pour dire que ces terrains-là seraient à cibler pour un village d'entreprises, là c'est pareil, il faudrait dire on fait une zone UYI, mais qui est réservée pour les besoins de la scierie. Alors, peut-être qu'il faudrait, comme on disait, sur des besoins...

Mme BARTHELET.- Ce n'est pas une zone N, on est bien d'accord.

Mme TALON - Directrice Urbanisme Planification.- Non, ça ne peut pas être en zone N.

M. BAULIEU.- Dans une OAP, on ne peut pas le dire ?

M. LAROPPE.- En 10 jours, on ne peut pas le dire. Mais oui...

Mme LA PRÉSIDENTE.- On vient de dire que les OAP on ne peut pas les faire en 10 jours, ça, on laisse tomber les OAP.

La question aujourd'hui, c'est de dire qu'on voudrait faire une réserve foncière. Une réserve foncière avec une destination particulière. L'avantage de la classer N, ça permettait comme ça que la discussion revienne.

Mme BARTHELET.- Non, non !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attendez, attendez. Le N, la question c'était de savoir si on le mettait en N comme c'était prévu aujourd'hui, ça éviterait une nouvelle modification. En revanche, ça ne ferme pas la possibilité de faire une modification. On est d'accord ? Ça ne ferme pas la possibilité de faire une modification dans des délais qui sont tout à fait ceux des délais...

(Discussions croisées)

Mme BARTHELET.- Il faut l'écrire ça.

(Discussions croisées)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais ça, c'est quelque chose qui change. Je ne le savais pas ça.

(Discussions croisées)

M. MICHAUD.- Non, mais je veux dire, là, aujourd'hui, il y a un projet que je reverrai avec la scierie, là, on bloque tout ; on bloque absolument tout. Tout ce qui a été fait ne joue pas. Je trouve que ça n'a pas de sens de le faire comme ça, de le mettre en zone N. Laissons-le en UY, c'est ce que je vous dis. Mais bon après, c'est le Bureau qui décide, c'est le Bureau qui vote derrière. Mais pour moi, je voterai contre et ce ne sera pas acceptable.

M. BAULIEU.- Oui, mais Jean-Paul, ce qu'on essaye de faire, c'est de travailler à préserver, ce que je veux dire, l'essentiel sur cette opération. Et si c'est un classement comme ça, on nous dit que ce n'est pas forcément simple de le réserver exclusivement à l'extension de l'entreprise existante. Et je pense que sur cet aspect, je ne serais pas étonné qu'il y ait l'unanimité autour de la table. Mais comment on peut faire Nicolas ?

M. BODIN.- Aurélien, comment on peut faire ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais en tout cas, c'est de tirer une leçon. C'est d'où l'importance d'être propriétaire du foncier. Je reviens sur le fait d'être toujours sur la propriété du foncier, parce que là...

(Discussions croisées)

Mme BARTHELET.- On a pris l'engagement similaire de dire qu'il faudra faire des OAP sur les tènements de Boussières. On l'a dit puisque ça devrait être fait... Parce qu'on ne peut pas les faire, on a dit, on ne peut pas les faire là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais ce n'est pas ça, c'est qu'on n'a pas parlé d'OAP, on a dit un engagement pour aller sur un village d'artisans. Alors, l'OAP peut être envisagée, mais ce n'est pas ça.

Mme BARTHELET.- C'est ça qu'on a dit. Pour que ça puisse être envisagé, il faut que ce soit écrit dans une OAP pour être sûr que ce soit protégé. Comme ça ne peut pas être fait d'ici le 11 décembre. On a

bien acté ensemble, je crois, de dire qu'on demandait aux maires du secteur de s'engager à accepter une OAP en ce sens-là. C'est bien ça qu'on a dit tout à l'heure ?

(Discussions croisées)

On pourra rédiger des OAP et les rajouter dans...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Catherine dit simplement que tout à l'heure, on a dit... Je n'ai pas parlé d'OAP, justement. Tout à l'heure, la proposition que j'ai faite en fin de discussion, c'est au regard de notre volonté d'avoir un village d'artisans, c'est de s'engager à ce que l'aménagement soit un aménagement au bénéfice. Après, ça peut passer par une OAP ou pas, mais en tout cas, que ça soit un village d'artisans. C'est ça. Après, encore une fois, je ne suis pas allée dans la partie OAP ou pas, d'accord, réglementaire. Simplement un engagement moral, voilà.

Et là, la question qui est posée aujourd'hui à nouveau. Donc, si on se met à faire des règlements, engagement moral, ça va devenir un peu bizarre, je vous le dis comme ça.

M. BAULIEU. - Mais en dehors de l'engagement moral, au-delà, parce qu'on a compris que dans le délai imparti, on ne peut plus réaliser des OAP. Et après une OAP, ça ne s'introduit que dans le cadre de révisions.

M. LAROPPE. - Si on fait un deuxième arrêt. Mais on va être bien sage, on va ne faire qu'un seul arrêt approuvé, étude de dossier... Je plaisante.
Mais oui, dans un deuxième arrêt, on pourra remettre l'OAP, mais ça sera sur le prochain mandat, ça ne sera plus sur ce mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le deuxième arrêt ?

M. LAROPPE. - S'il y a un deuxième arrêt, ça sera ...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Ça ne sera pas en février le deuxième arrêt ?

M. LAROPPE. - Non, en termes de délai, c'est impossible.

M. MICHAUD. - Et puis par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport au SCoT, je pense qu'on sera obligé d'apporter un certain nombre de modifications, et donc ça obligera forcément à un deuxième arrêt.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors ça, par contre, ce n'est pas dit du tout. J'ai le Préfet qui m'a dit très clairement qu'à partir du moment où il y avait un SCoT qui existait, ça ne contraignait pas le PLUi. Le PLUi, aujourd'hui, tant mieux, ç'aurait été bien qu'il soit compatible avec le SCoT – il l'est d'ailleurs, avec le nouveau SCoT. Mais à partir du moment où il y a un SCoT, on est un territoire qui n'a pas d'absence de SCoT. Et je tiens à dire que dans la jurisprudence, il y a un certain nombre de territoires qui ont des PLUi sans SCoT du tout ; sans SCoT du tout. Ça, il faut à un moment donné, ne pas aller sur ce genre de choses parce qu'il y a des PLUi sans SCoT.

Mme BARTHELET. - Il y a même des PLUi qui valent SCoT.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Ce n'est pas une relation, je pense qu'il faut qu'on revienne...

M. MICHAUD. - Le SCoT est le document intégrateur. Donc, si on adopte le PLUi, et qu'il n'est pas en cohérence avec le SCoT climatisé, ça veut dire que demain on est obligé de le mettre en révision. Mais bien sûr que si ! Mais bien sûr que si ! Je fais ça au quotidien. Il ne faut pas raconter de bêtises non plus.

Je rappelle que je suis un petit peu là-dedans depuis cinq ans, que je suis aussi à la Fédé des SCoT. Je vais vous dire un truc, certains territoires qui ont adopté leur document avant le SRADDET vont être obligés de réviser leur document parce qu'ils ne sont pas climatisés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, je vais vous dire tout de suite, ce qui est encore plus grave, c'est que si on n'a pas de PLUi en 2008... en 2028, on est tous... en 2027 – et c'est demain 2027 –, on est tous dans la panade. Je le dis comme ça. Non, mais il faut se dire les choses.

On a besoin à un moment donné de savoir sur quoi on va s'appuyer.

Il n'y aura plus... sauf si la loi rechange, je ne sais pas si un jour on aura un Parlement qui sera en capacité de refaire bouger des choses. Mais une chose est certaine, c'est que là, aujourd'hui, rien n'empêche qu'un PLUi, tel qu'il a été pensé et qui est climatisé d'ailleurs, puisqu'il est même presque plus ambitieux que le SCoT actuel, puisqu'il y a eu tout un travail qui a permis de faire des choix qui sont très explicites, donc là on a un PLUi qui peut être accepté. S'il ne passe pas en arrêt là immédiatement et qu'il y a un deuxième arrêt, et que derrière, ensuite, il va y avoir l'approbation, de toute façon, il y aura des révisions. On est bien d'accord, il y aura des révisions. Donc, c'est juste qu'on se dise bien les choses. C'est dommage d'avoir amené cette discussion de la coordination SCoT et PLUi parce que ça ne résout pas la question qui est posée ce soir. Alors, comment allons-nous poser la question ce soir pour aller au vote ? Quelle est la proposition que vous souhaiteriez faire ? Alors par contre, je me tourne aussi vers les deux principaux instigateurs qui sont bien sûr l' élu en charge des zones d'activités et l' élu en charge du PLUi. Parce que je ne suis pas là... J'essaie de trouver des voies dans tous les cas, est-ce que vous avez une proposition à faire ou pas ? Et sinon, on vote oui, non et puis voilà.

M. BODIN.- La proposition de Gabriel me paraît bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, c'est quoi la proposition de Gabriel ?

M. BODIN.- Ça veut dire classer en N, extension potentielle et uniquement pour la scierie actuelle.

M. MICHAUD.- Ça ne se fera jamais, c'est bloqué définitivement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, puisqu'on vient de le démontrer.

M. MICHAUD.- Bien sûr que non, mais arrêtez !

M. BODIN.- Il faut voter un redéclassement en UY s'il y avait un besoin d'extension de la scierie.

M. BAULIEU .- Je n'ai pas l'expertise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais si, c'est ce qui a été dit par l'expert.

M. BAULIEU.- La traduction technique, je ne sais pas la faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Elle l'a faite.

M. BAULIEU.- Ce qu'on doit faire en responsabilité, c'est garantir la possibilité d'extension de la scierie.

M. MICHAUD.- Non, mais vous vous rendez compte. Regardez ! Par rapport à ce qui a été dit. Regardez la déchetterie où elle est. Regardez la zone UY où elle est. Regardez la parcelle où elle est. Et on est vraiment dans la continuité. On est vraiment dans la continuité. Et je vous l'ai dit, je vous l'ai dit, on a parlé. On parle toujours de solidarité ici, la commune de Thoraise, elle a été solidaire depuis longtemps en acceptant d'avoir cette zone, donc cette déchetterie qui occasionne, le samedi, 300 véhicules qui traversent la commune avec des remorques, etc., qui posent un tas de problèmes. On l'a fait, on a été en solidarité. On a toujours été en solidarité. J'ai entendu des choses très désagréables ce soir là-dessus. La commune de Thoraise, elle l'a toujours été. La scierie CORNE, il y a le fils qui est en train de finir ses études et qui sera repreneur de la scierie, il y a une vraie continuité, il y a une vraie histoire et c'est la seule scierie aujourd'hui de feuillus du territoire. Je vous ai dit tout ce que j'avais à dire. La décision, elle appartient au Bureau. Prenez-la. Derrière, vous savez que je ne...

M. JACQUIN.- Jean-Paul, juste un petit rectificatif : la déchetterie de Thoraise, elle a été à l'époque initiée entre plusieurs maires, j'en étais, l'ancien Maire de Thoraise et le Maire de Boussières, et c'était une déchetterie qui n'appartenait pas au SYBERT, qui lui a été transférée après. Cette initiative, elle a été prise parce que ça nous arrangeait bien. Non, non, non, non. C'est le Maire, c'est Michel POULET,

et à l'époque, c'était Serge TORTEAU, ton prédécesseur, et j'étais Maire à l'époque, donc le SYBERT n'avait pas grand-chose à voir là-dedans.

M. MICHAUD.- Bien sûr que si !

M. JACQUIN.- Non, mais ça arrangeait tout le monde si tu veux. Et à l'époque, ça n'a pas été senti comme une corvée. On était tous bien contents d'avoir une solution de proximité et des habitants sans doute également.

Pour terminer, je comprends bien, mais je me rangerai à l'avis de Gabriel qui me paraît de bon sens. Parce que tu évoquais le fils CORNE, ça veut dire que lui, le moment venu, s'il doit agrandir son entreprise, il aura la possibilité de le faire. Parce que si tu fais une zone artisanale là où tu veux la faire, le fils CORNE en question ne pourra plus rien faire.

M. LAROPPE.- Je me permets, ce que je propose, c'est qu'on laisse l'opportunité de faire le projet si et seulement si c'est pour la scierie ; et on laisse aux services techniques le soin de trouver une solution opérationnelle – je suis désolé de balancer le bébé – pour que ça soit contextualisé dans ce sens-là. C'est ce que Gabriel a proposé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais on va voter sur quelque chose de précis, parce que je ne peux pas rester, sortir d'un Bureau avec quelque chose de flou. Enfin, je ne vois pas comment...

M. BAULIEU.- Il est possible quand même qu'un instant, parce que c'est vrai que cette expression qu'on a, elle est politique sur l'orientation qu'on souhaite et c'est vrai qu'à cette orientation politique, il faut qu'on trouve une traduction. Donc, quand Aurélien dit : « *Je ne l'ai pas instantanément* », que le service la sorte, pourquoi pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais en fait, on est sur du 1N. Enfin, moi si j'ai bien compris, on est bien sur 1N révisable ? C'est ça ? Qui est possiblement révisable.

M. BAULIEU.- Si on peut faire mieux, faisons mieux. C'est en ça que la remarque m'intéresse.

(Discussions croisées)

Mme LA PRÉSIDENTE.- N, ça fait une réserve foncière.

Mme BARTHELET.- En N, on indique que c'est une zone naturelle, on n'indique pas que c'est une réserve foncière, on n'indique rien du tout. On est bien d'accord. Un classement en N n'indique rien du tout, et ça engage toutefois peut-être des élus qui ont envie de toucher à Thoraise comme ailleurs, à Pelousey ou ailleurs que Thoraise de faire quelque chose, mais on n'indique rien du tout. Et par contre, si toutefois il y a une volonté politique un jour de dire qu'on va changer tous ensemble, on fera quelque chose, mais la laisser en N, on n'indique rien. Clairement, on n'indique rien. Qu'on se dise les choses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que, Catherine, on va voir loin. Je ne vois pas trop ce qu'on dit qu'on n'est pas... Il me semble qu'on est tous pas d'accord pour qu'il se passe autre chose qu'une extension de la scierie. Et si demain la scierie ne s'étend pas, c'est du N. En fait, je suis sur un raisonnement inversé. Vous avez compris ce que je viens de vous dire.

M. BAULIEU.- Il est vrai qu'on est en recherche... Et moi, ça ne me gênerait pas de voter sur la base de ce que disait Aurélien en termes d'orientation politique et qu'on ait un peu le temps, techniquement, d'analyser s'il n'y a pas une meilleure formule, peut-être plus explicite, puisque c'est ce que vient de dire Catherine. On classe en N. On aurait pu, je ne sais pas, le classer je ne sais en quoi, parce que ce qu'on souhaite exprimer autour de cette table, c'est une orientation dans cet espace-là. On souhaite affirmer une orientation, donc est-ce qu'il y a spontanément la réponse ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- La réponse spontanée, en fait, j'insiste...

M. BAULIEU.- On a bien entendu ce que tu dis oui, mais pas l'expression d'une orientation. Ça pourra, le cas échéant.

Mme BARTHELET.- Je me demande si on ne peut pas trouver une zone spécifique à droite. Si on met UY et qu'on sait qu'en arrivant, on n'a pas le temps de faire autre chose que de changer la lettre d'ici le 11 décembre, il y aura peut-être probablement un deuxième arrêt, c'est possible visiblement, et qu'on fasse une OAP pour qu'on l'intègre – cette OAP collectivement –, pour dire, et là on indique que c'est pour l'extension de la scierie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais alors attends-moi Catherine, NUY, on est d'accord qu'il peut y avoir un permis de construire ?

Mme BARTHELET.- L'idée c'est d'intégrer une OAP.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, pardon. Non, mais je le dis comme ça, UY ça veut dire qu'on ouvre les permis de construire potentiellement. Je le dis, ça n'apporte rien aux questions qui ont été posées ce soir. Rien.

Mme BARTHELET.- Sauf que là, actuellement, ils peuvent déjà déposer. Si tu ne mets rien effectivement, ils ne pourront rien faire et on n'indique rien dans l'idée qu'on a une volonté politique de conforter. On n'indique rien aux propriétaires puisqu'on laisse en naturel. Si on fait UY et qu'on intègre une OAP au deuxième arrêt qui dit que la zone est une extension de la scierie, on indique qu'on veut que ce soit une extension de la scierie. Au moins c'est clair, il me semble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ou alors, on le fait autrement, ce qui est une autre proposition alors, c'est un 2AU et le 2AU de toute façon, ça passe par des procédures et ça amène qu'on a le temps de ne pas imposer une OAP, ça vous va comme ça ?

Mme BARTHELET.- Ça donne le temps aussi, voilà. Ça donne le temps et ça fait moins de stress sur le PLUi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je préfère poser les questions, mais qu'on ne reste pas sur des choses vagues. Voilà, on n'est pas sur une décision...

(Discussions croisées)

Est-ce qu'on est d'accord ? Alors, on y va. On est d'accord pour proposer un délai sur du 2AU pour l'extension de la scierie. Mais il faut le marquer ça aussi, comme étant la décision ce soir d'être sur du 2AU pour une extension de la scierie, strictement.

M. LAROPPE.- C'est exactement la même décision que le 28 juin 2024. Je tiens à dire que la décision que nous prenons ce soir, c'est la décision du 28 juin 2024. Mais je tiens juste à dire une chose que je ne vous cache pas que moi, ça me ronge un peu de l'intérieur. Le temps, c'est de l'argent. Le PLUi à la fin du mandat, c'est plusieurs millions d'euros, on aurait pu construire un pont avec et j'ai beaucoup de respect parce que les équipes se sont données vraiment sur le sujet et en fait, le PLUi, c'est juste du noir sur du blanc sur une feuille, c'est tout. On aurait pu faire un pont avec l'argent là. Il faut le faire, donc on n'a pas le choix. C'est indispensable. Mais tout le temps qu'on perd à prendre des décisions entre le 28 juin 2024 et le 27 novembre 2025, c'est de l'argent de perdu. Moi, ça me ronge parce que quand j'ai pris un engagement politique, je me dis qu'on gère les deniers des gens. Je trouve que les deniers des gens ne sont pas bien optimisés dans nos prises de décisions. J'en prends ma part de responsabilité parce que c'est moi qui pilote le truc, j'aurais pu améliorer des choses, donc c'est un reproche à personne, mais je veux juste que tout le monde en ait conscience, parce qu'on retombe sur exactement la même décision que le 28 juin 2024. La même ! La même ! On est cohérent, mais bon, à quel prix ! À quel prix !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je suis d'accord avec toi, mais ça montre aussi que là, on acte le fait que chacun ne peut pas venir avec son projet sur son territoire, et qu'on demande une cohérence avec le SCoT, encore une fois. Que là, ce qui est proposé, c'était déjà en rapport avec la scierie, on est d'accord. Donc, c'est ce qui avait été accepté. Comme on avait plus trop l'idée si ça allait être une scierie ou pas, c'était parti en *live*. D'accord ? C'est bien ça qui s'est passé.

On revient sur le fait que notre objectif à tous, ici réunis, c'est bien la scierie.

Il va falloir qu'on vote, donc c'est un 2AU avec destination de l'extension de la scierie. Très bien.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Un vote contre.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Bon, bien, alors nous allons passer au rapport n°2.

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Garanties d'emprunts, rapport n° 2. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Néolia pour un montant total de 1 126 671,00 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. AXENTIA - Refinancement des prêts Crédit Foncier PLS n°772066 et n° 7720667 - Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 4 550 670 € auprès de la Banque Postale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 3. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la demande de garantie d'emprunt déposée par Axentia pour un montant de 2 275 335 € pour le refinancement des prêts Crédit Foncier auprès de la Banque Postale ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Subvention pour les activités scolaires du BIOME (UMLP) – année universitaire 2025-2026 Enseignement Supérieur et Recherche

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 4. Contre ? Abstention ? Bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Catherine BARTHELET (2), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 3 000 € à l'UMLP en faveur des activités scolaires organisées au sein du BIOME.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

5. Subvention à l'Université Ouverte (UMLP) – année universitaire 2025-2026 - Enseignement Supérieur et Recherche

Mme LA PRÉSIDENTE.- 5. Contre ? Abstention ?

M. FELT.- Je reviens sur le dossier précédent, pardonnez-moi, c'est 2AU Y ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est 2AU Y, c'est pour une scierie.

M. BAULIEU.- Vous n'êtes pas sûrs que vous revenez en arrière dans le débat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est bon, c'est bien pour que ce soit compatible.
Rapport n° 5 : Contre ? Abstention ? Merci.

Mme BARTHELET.- Il faudra qu'on se déporte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, oui, oui, comme d'habitude.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Catherine BARTHELET (2), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 10 500 € à l'UMLP en faveur de l'Université Ouverte,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

6. Soutien à l'association Halte Discriminations pour l'organisation du Grand Forum Emploi Diversité RSE

Mme LA PRÉSIDENTE.- 6. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Bureau attribue le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Halte-Discriminations à hauteur de 1 500 € pour l'organisation du 17^{ème} Grand Forum Emploi Diversité RH & RSE.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux Initiatives Etudiantes » - session 3 – 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- 7. Contre ? Abstention ?

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Catherine BARTHELET (2) et M. François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 1 494 € à l'UMLP pour la mise en place de son Welcome Desk ;
- attribue une subvention de 4 000 € à COP1 pour les distributions alimentaires et la mise en place d'ateliers de cuisine collaboratifs ;
- attribue une subvention de 1 148 € à l'ISBA pour son projet « Préparation au diplôme et soutien contre la précarité » ;
- attribue une subvention de 1 500 € à l'AMVU pour ses actions en faveur des étudiants ;
- attribue une subvention de 2 000 € au TUFC pour son festival Prélude ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

8. Convention pour la transmission d'informations relatives au parc locatif social avec l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- 8. Contre ? Abstention ?

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention de transmission d'informations relatives au parc locatif social de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole avec l'Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM - Attribution d'une aide financière à la Ville de Besançon et à la commune de Cussey-sur-l'Ognon pour leurs chaufferies biomasse du Groupe scolaire de Bregille et du Fort de Bregille

Mme LA PRÉSIDENTE.- 9. Contre ? Abstention ?

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'attribution des aides CCRT de :
 - o 22 500 € à la Ville de Besançon pour la chaufferie biomasse du groupe scolaire de Bregille,
 - o 20 000 € à la Commune de Cussey-sur-l'Ognon pour sa chaufferie biomasse
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aide à l'investissement en matériel musical et pédagogique - Année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- 10. Contre ? Abstention ?

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique 2025, 4 subventions pour un montant total de 23 060 € réparti comme suit :
 - o 1 272 € pour le CAEM,
 - o 9 090 € pour l'Ecole de Musique du Plateau,
 - o 4 411 € pour l'ADEM,
 - o 8 287 € pour AMUSO.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les conventions à intervenir, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique, avec les associations suivantes : le CAEM, l'Ecole de Musique du Plateau, l'ADEM et AMUSO.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

11. Grand Besançon – Territoire de Trail Grandes Heures Nature: convention d'animation et de maintenance de l'espace permanent de Trail Running

Mme LA PRÉSIDENTE.- 11. Contre ? Abstention ?

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le projet de collaboration entre Doubs Sud Athlétisme et GBM pour la maintenance et l'animation de l'espace permanent de Trail de la Collectivité,
- attribue une subvention de 3 K€ à Doubs Sud Athlétisme dans le cadre de ce projet,

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- 12. Contre ? Abstention ?

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 4 subventions dans le cadre du Fonds Manifestations/actions sportives :
 - 500 € à Doubs Sud Athlétisme pour le Duo Trail Vert
 - 1 000 € à Team Organisation Marchaux pour le Trail nocturne d'Halloween
 - 10 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour un trophée de France de cyclo-cross
 - 500 € à Team Geneuille Vélo pour un cyclo-cross FFC

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Pôle de Gériatologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Subvention 2025 pour son programme d'action

Mme LA PRÉSIDENTE.- 13. Contre ? Abstention ?

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention à hauteur de 21 500 € au Pôle de Gériatologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté pour son programme fonctionnement, son programme Opportunités Seniors et un accompagnement des commerces au vieillissement de la population sur le territoire de GBM.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon